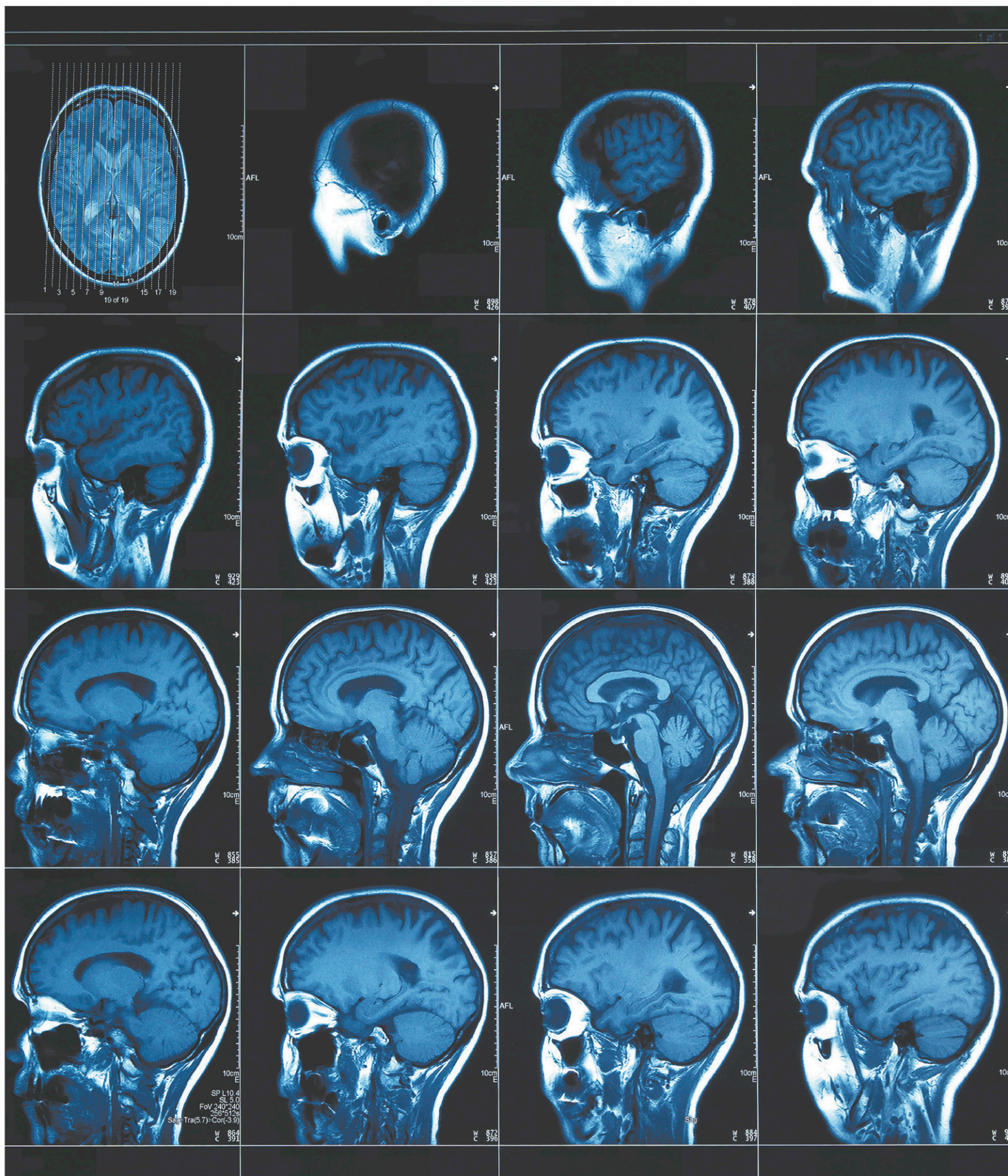


PERSPECTIVES



ISTOCK

III DOSSIER MÉMOIRE

Ce texte est voué à disparaître de votre mémoire

La période des Fêtes fait jaillir souvenirs et nostalgie. En cette ère du numérique, comment compose-t-on avec les émotions et les images du passé? Incursion dans les méandres de la mémoire.

MAGDALINE BOUTROS
LE DEVOIR

Le

texte que vous êtes en train de lire est voué à disparaître de votre mémoire. Quelques idées vous resteront peut-être en tête. Mais d'ici quelques minutes, quelques heures ou quelques jours — si je réussis à bien marquer vos esprits —, vous ne vous souviendrez plus de ces lignes.

Si votre cellulaire trône à vos côtés, votre capacité de rétention sera d'autant plus affectée. Une distraction est si vite arrivée! Une notification, un texto ou l'irrésistible envie de dévier votre attention vers des informations plus légères sur les réseaux sociaux réduiront la quantité d'informations retenues.

Et puisque votre cerveau est bien conscient qu'en quelques clics vous pourrez retrouver cet article sur Internet, il sera moins prompt à retenir les

informations qui y sont contenues. Mais peut-être que l'appareil électronique que vous gardez à portée de main vous incitera à approfondir vos connaissances sur la mémoire en effectuant une recherche sur Internet, vous permettant de consolider certaines informations?

Bien que l'on puisse être porté à croire que notre dépendance aux appareils électroniques atrophie notre mémoire — le temps où nous connaissions par cœur les numéros de téléphone de nos amis, leurs dates d'anniversaire et le chemin pour nous rendre chez eux n'est-il pas révolu? —, des experts interrogés par *Le Devoir* y voient une relation beaucoup plus complexe.

L'effet Google

L'effet des nouvelles technologies sur la mémoire est ainsi loin d'être réducteur. « C'est vrai qu'il y a une diminu-

tion de la capacité à soutenir l'attention. C'est une fonction importante dans la fabrication des mémoires », explique en entrevue Simon Ducharme, neuropsychiatre à l'Institut neurologique de Montréal et au Centre universitaire de santé McGill (CUSM).

Et le fait d'utiliser nos téléphones et autres appareils électroniques comme une véritable mémoire externe de notre cerveau n'est pas une paresse exempte de conséquences. « Toutes les fonctions cognitives peuvent être entraînées et donc, à l'inverse, diminuées si on les entraîne moins », remarque Simon Ducharme.

À titre d'exemple, il a été démontré que lorsque nous utilisons un GPS pour nous déplacer, notre hippocampe est moins stimulé. L'hippocampe est une région du cerveau qui agit sur la mémoire spatiale (orientation) et épisodique (expériences du passé).

On apprend maintenant le chemin pour se rendre à une information plutôt que l'information elle-même

ISABELLE ROULEAU



Mais cet élagage dans le choix de ce qu'on retient ou non s'avère également extrêmement avisé. « Il y a des informations que l'on n'a plus besoin d'apprendre par cœur et c'est tant mieux », note Isabelle Rouleau, professeure au Département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), spécialisée dans la mémoire.

Dans un article intitulé « Google Effects on Memory: Cognitive Consequences of Having Information at Our Fingertips » et publié dans la revue *Science* en 2011, les chercheurs Betsy Sparrow, Jenny Liu et Daniel M. Wegner ont fait une constatation importante. Expérience à l'appui, ils ont démontré que si l'on sait qu'une information est stockée dans une ressource technologique externe, nous serons moins performants pour la mémoriser.

Notre cerveau retient désormais davantage les étapes à suivre pour trouver ce qu'on cherche. « On apprend maintenant le chemin pour se rendre à une information plutôt que l'information elle-même », explique Isabelle Rouleau.

Mais ces informations devront toujours être mises en contexte. « Le danger, c'est de penser que parce qu'on a accès à cette énorme encyclopédie au bout des doigts, on n'a plus rien à apprendre. Or, apprendre est nécessaire pour faire des liens », insiste-t-elle.

Des souvenirs plus justes

La mémoire est associative, explique Isabelle Rouleau, également chercheuse en neurosciences au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). « Ce n'est pas tant la quantité de souvenirs qui est importante que la quantité de relations qu'il y a entre des concepts. » Des associations qui font, par exemple, qu'en voyant un objet, on plonge soudainement dans un souvenir.

L'étude de Sparrow, Liu et Wegner démontre également que lorsque nous sommes confrontés à une question difficile, notre réflexe est de nous tourner vers un ordinateur.

Déléguer une partie de notre mémoire collective à Internet affecterait davantage notre mémoire à long terme que la mémoire de travail, également appelée mémoire à court terme.

Pour s'affermir, la mémoire a également besoin d'être consolidée, ce qui est facilité par l'avènement d'Internet. « Pour que les souvenirs demeurent, il faut qu'ils soient réactualisés, qu'ils recirculent, sinon ils tombent dans l'oubli », mentionne Isabelle Rouleau.

Affiner le passé

Avec la quantité titanesque de photos et de vidéos qu'on peut désormais prendre, c'est tout notre rapport au passé qui est redéfini.

« On sait qu'on surestime énormément la véracité de nos propres mémoires en ce qui a trait au passé », affirme Simon Ducharme. Avec seulement quelques bribes d'informations qui ont survécu à l'épreuve du temps, nous reconstruisons le récit de nos vies. « Or, la précision de ce processus, si on remonte à 5 ou 10 ans en arrière, est très faible. Avec une information plus précise, notre rapport au passé sera amélioré », souligne-t-il.

Même si on peut lutter contre l'oubli, celui-ci est souvent inéluctable. Ce texte s'effacera donc bientôt de votre mémoire. Mais avant de vous avouer vaincu, pourquoi ne pas livrer bataille?

Éteignez cellulaire, radio et télévision, lisez puis relisez ce texte, et pourquoi ne pas en discuter avec vos amis ou fouiller Internet à la recherche d'informations complémentaires? Ainsi, ces lignes resteront imprégnées dans votre mémoire un peu plus longtemps.



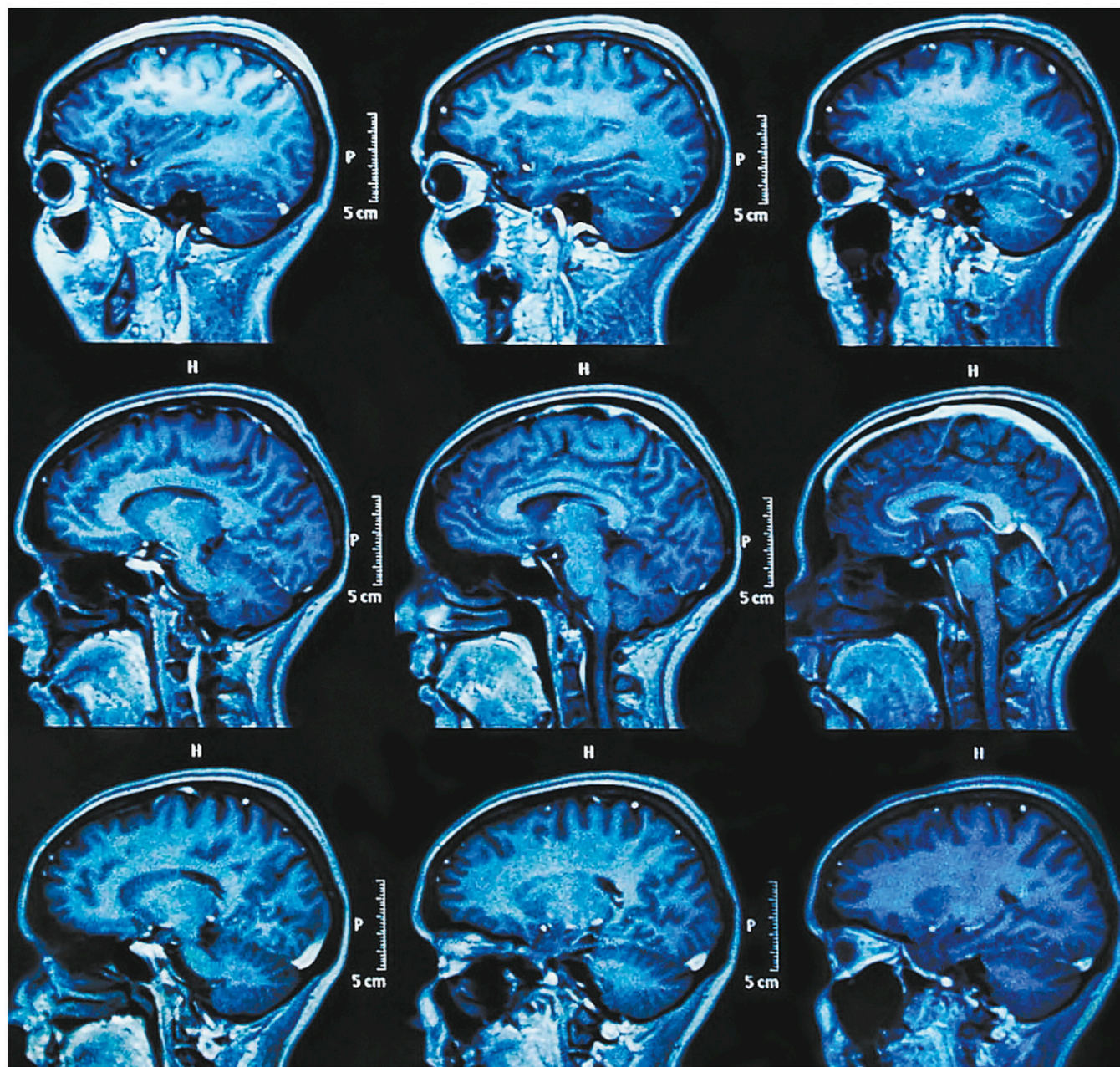
BREXIT
Theresa May sollicite de nouveau Bruxelles mais fait face aux 27
B 4

POLITIQUE
L'art de se faire des amis: la chronique de Michel David
B 5

HISTOIRE
Le Devoir d'histoire et les débats sur les signes religieux
B 9



PHOTOS ISTOCK



Peut-on effacer les souvenirs?

Un chercheur québécois est à l'avant-garde de la thérapie de la reconsolidation de la mémoire

Peut-on effacer les souvenirs? Oui, mais pas tous. Associée à d'obscurs scénarios d'apocalypse, la manipulation de la mémoire à des fins thérapeutiques existe pourtant bel et bien. Et elle permet même de transformer des vies. L'un de ses pionniers est un Québécois.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Dans son humble bureau de l'hôpital Douglas à Verdun, le D^r Alain Brunet n'a rien du scientifique machiavélique, prêt à manipuler les délicates ficelles de l'inconscient pour s'attirer gloriole et trophées. Sur les murs jaunies se côtoient pêle-mêle une affiche du Golden Gate de San Francisco, une reproduction d'un Modigliani et la une du *Newsweek* faisant état de ses recherches sur « la pilule de l'oubli ».

Il y a 10 ans, les recherches du professeur du Département de psychiatrie de McGill, menées de concert avec l'Université de Harvard, sur la « reconsolidation de la mémoire » ont fait grand bruit dans les médias américains.

Elles révélaient la capacité d'une simple pilule, combinée à une thérapie, à éradiquer les souvenirs douloureux imprimés dans la mémoire de patients, assiégés par une tornade de symptômes allant du stress post-traumatique (SSPT) aux crises de panique en passant par les cauchemars ou l'anxiété.

Sept ans plus tard, au lendemain des attentats du Bataclan à Paris, personne ne pensait que cette thérapie restée dans l'ombre allait bousculer la vie de centaines d'individus.

En 2015, en pleine crise, alors que 130 personnes tombées sous les balles des terroristes et 413 blessés affluaient dans les urgences, le D^r Brunet était appelé en renfort par les hôpitaux de Paris. Non pas pour soulager les corps, mais l'âme de nombreuses victimes assaillies par les images et les bruits obsédants de ces tueries.

Max était de ceux-là. Au lendemain

des attentats, ce grand homme, venu au secours de victimes mitraillées sur une terrasse, n'était plus que l'ombre de lui-même. Son cerveau, assailli par les *flash-back*, était en constante alerte. Son corps, pris de tremblements, était en miettes. Tétanisé par un syndrome de stress post-traumatique, il fut le premier patient français à recevoir la thérapie de reconsolidation de la mémoire développée par le D^r Brunet. Un an après les attentats, il confiait au *Devoir* avoir réussi à « sauver sa peau ». « Je suis revenu à la vie. Je fonctionne, malgré la tristesse que je ressens toujours pour ces gens. »

Comme Max, 350 victimes de SSPT ont été traitées grâce à la reconsolidation de la mémoire en France, après les attentats perpétrés à Paris et à Nice, à la suite de formations données par le D^r Brunet à des cliniciens de 20 centres à travers l'Hexagone. Entre-temps, cette thérapie a aussi été offerte à des dizaines de patients envahis de façon quotidienne par leurs souvenirs : victimes de viol, de deuil sévère, de trahison amoureuse.

Comment ça marche ?

« Cette approche se fonde sur le fait que lorsque les symptômes émanent d'un événement traumatique, si on diminue les souvenirs émotifs liés à cet événement, on diminuera les symptômes », explique le chercheur, aussi clinicien. L'objectif n'est donc pas d'effacer le souvenir, insiste-t-il, mais plutôt de le dépouiller des émotions extrêmes qui l'accompagnent. De le « neutraliser », en quelque sorte.

Dans le cabinet du thérapeute, cela se traduit par la prise d'un médicament, le Propranolol, un bêtabloquant capable d'inhiber la production des hormones de stress relâchées quand un souvenir traumatisant refait surface. Absorbé par le patient 90 minutes avant qu'il passe en revue ses souvenirs difficiles, le Propranolol permet à celui-ci de « restocker » ce souvenir en le délitant des sensations physiques adverses qu'il générerait au départ.

Après six séances, le souvenir factuel reste, mais les symptômes, domptés par le Propranolol, ont disparu de la mémoire.

« Il y a 20 ans, on a redécouvert qu'un souvenir qui refait surface devient « malléable » et peut être altéré. D'autres recherches ont ensuite démontré que le Propranolol peut interférer dans le processus de la reconsolidation de la mémoire. J'ai pensé appliquer ces deux notions à une thérapie lors de mon postdoc en Californie », explique le D^r Brunet.

Destination : amygdale

La mémoire, explique ce dernier, fonctionne par strates et entrepose un même événement dans des parties distinctes du cerveau. Elle laisse à l'amygdale — le cerveau reptilien, siège des émotions essentielles à notre survie — le soin d'enregistrer les souvenirs émotifs. Les données factuelles, elles, sont plutôt gravées dans l'hippocampe. Pourquoi ?

L'évolution a fait en sorte que les souvenirs intenses (peur, joie, tristesse, dégoût) soient stockés dans l'amygdale pour permettre aux humains de prévenir les dangers, en revivant les mêmes sensations désagréables lorsqu'ils doi-

vent affronter des situations potentiellement périlleuses. De la même façon, l'amygdale sécrète des hormones bien-faisantes quand nous sommes exposés à nouveau à des événements évoquant le bien-être ou de la joie.

« La mémoire fonctionne comme un ordinateur. Mettre à jour un souvenir, c'est comme ouvrir un fichier. Avant de le fermer, il se réenregistre. On peut soit consolider un souvenir ou, au contraire, l'écraser par un autre. Pour diminuer la force émotive d'un souvenir avant son enregistrement, on écrase l'ancien souvenir par un nouveau, et c'est ce dernier qui persiste. »

Nouvelle vision

Selon le D^r Brunet, cette compréhension nouvelle des mécanismes de la mémoire pourrait changer la façon de classer et de traiter certains états associés à des « troubles mentaux » par la psychiatrie et soignés à l'aide de thérapies comportementales ou d'antidépresseurs.

« Quand on pense par exemple au SSPT, au *burn-out* ou aux phobies, les patients n'ont pas un cerveau affecté par un dysfonctionnement, ils sont plutôt victimes d'un événement venu bouleverser momentanément un équilibre », croit-il.

Mais parce qu'elle loge au carrefour de la psychologie, des neurosciences et de la pharmacologie, cette nouvelle thérapie peine à faire son chemin. Les plus récentes recherches randomisées menées à double insu par l'équipe du D^r Brunet, publiées dans l'*American Journal of Psychiatry* en 2018, ont reçu un certain aval des autorités médicales. Le traitement s'est avéré efficace chez 70 % des patients qui l'ont reçu. « Un psychiatre français m'a même dit : « Vous allez tous nous mettre à la rue ! » »

À ce jour, une douzaine de psychologues au Québec ont reçu la formation, offerte aussi en France et au Chili. Aux Pays-Bas, la même approche est déjà utilisée pour traiter les phobies.

Mais le monde pharmaceutique, lui, n'est guère intéressé par ce filon jugé peu lucratif. « Il n'y a pas d'argent à

350

C'est le nombre de victimes du syndrome du stress post-traumatique qui ont été traitées grâce à la reconsolidation de la mémoire en France, après les attentats perpétrés à Paris et à Nice, à la suite de formations données par le D^r Brunet à des cliniciens de 20 centres à travers l'Hexagone.



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

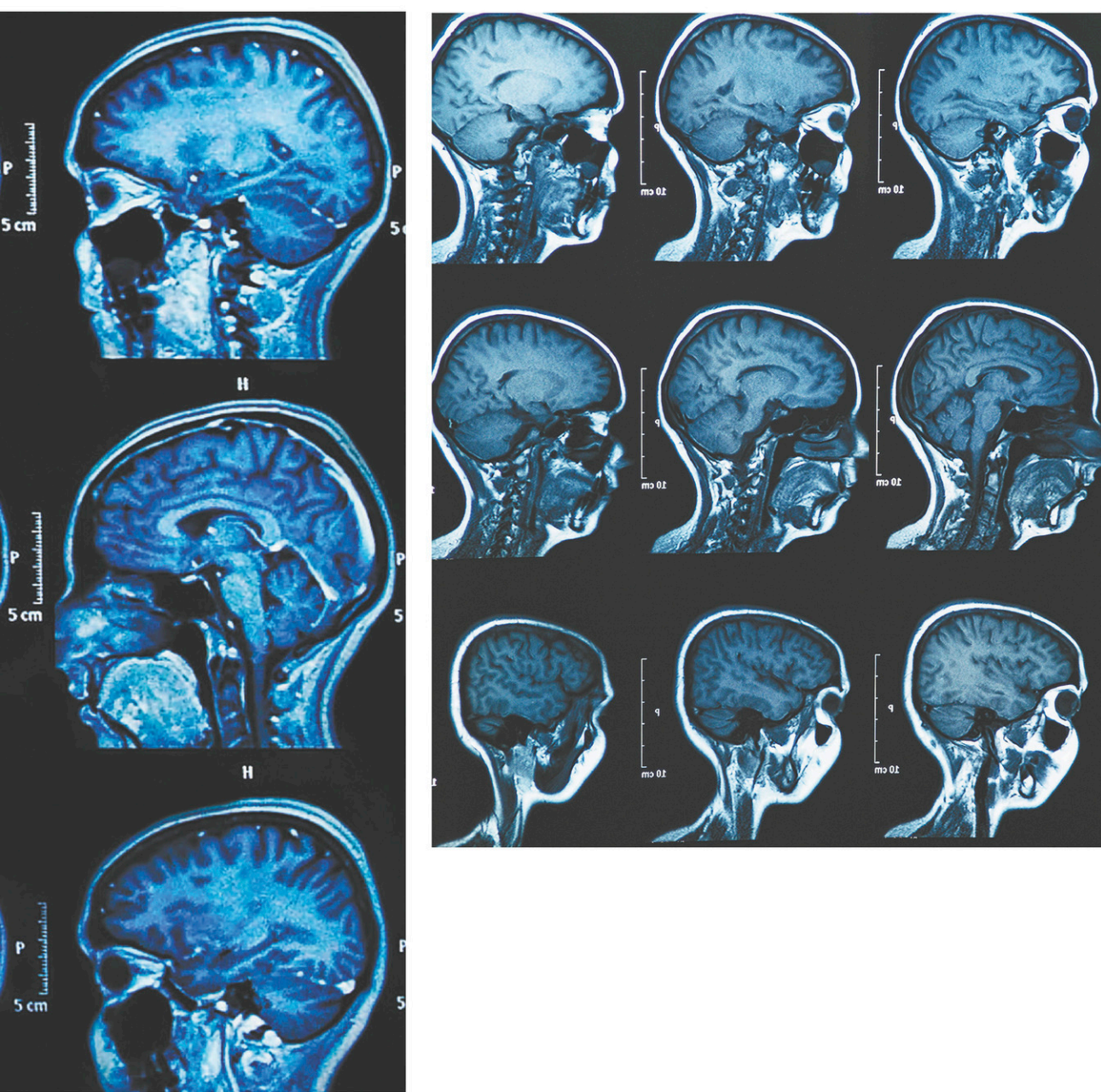
Les êtres dans l'espace-temps

La mémoire permet de survivre et de se construire. Elle inscrit les êtres dans l'espace-temps, ce milieu infini dans lequel se succèdent les événements et les existences. La mémoire permet de se souvenir du passé pour agir dans le présent, mais aussi pour se projeter dans le futur. La mémoire fait que nous avons une histoire.

Il existe plusieurs formes de capa-

cités mémorielles, toutes liées aux neurones, aux signaux électriques et aux substances chimiques créant des liens entre les synapses.

La mémoire à court terme permet d'emmagasiner des informations rapidement. C'est elle qui sert par exemple à mémoriser instantanément un numéro de téléphone, le temps de s'en servir, puis de l'oublier aussi vite.



faire avec ces thérapies qui soignent les patients en quelques séances », note le D^r Brunet. Le Propanolol est, en sus, libre de tout brevet depuis belle lurette. Actuellement, les victimes de SSPT se voient prescrire des antidépresseurs pendant des mois, sinon des années.

Franchir la frontière

Mais s'immiscer dans les méandres de la mémoire fait resurgir les pires craintes. Certains redoutent qu'en faisant table rase des mauvais souvenirs, on efface du coup les remords, la culpabilité ou même l'empathie, autant d'émotions qui forgent ce que sont les êtres humains.

D'ailleurs, avant que ses travaux n'aboutissent à des résultats cliniques probants, le chercheur de McGill a dû composer avec la méfiance qui pesait sur son champ de recherche.

D'autres chercheurs, par contre, seraient sur le point de franchir un cap dangereux, dit-il. Notamment au Massachusetts Institute of Technology (MIT), où des équipes planchent sur l'effacement « complet » de certains souvenirs. « Envoyer au front des soldats qui s'en sortiraient sans séquelles psychologiques, ça suscite l'intérêt de certains chercheurs. Ce n'est qu'une question de temps avant qu'ils arrivent à effacer carrément la

Quand on pense par exemple au syndrome du stress post-traumatique, au burn-out ou aux phobies, les patients n'ont pas un cerveau affecté par un dysfonctionnement, ils sont plutôt victimes d'un événement venu bouleverser momentanément un équilibre

DR ALAIN BRUNET



mémoire. Ça soulève des enjeux éthiques majeurs. Avant d'en arriver là, il faudrait légiférer pour encadrer ces pratiques. »

« Ce qui est clair, pense le clinicien, c'est que l'ensemble des souvenirs forge l'identité d'une personne. Non, il ne faut pas chercher à effacer les souvenirs qui nous définissent, dit-il. Seulement à les rendre moins douloureux. »



La mémoire à long terme pérennise l'inscription, parfois toute la vie durant. Les souvenirs appartiennent à cette catégorie.



Pour en savoir plus

techno-science.net/definition/960.html
techno-science.net/definition/960.html



Il y a 10 ans, les recherches du professeur de psychiatrie de McGill Alain Brunet, menées avec l'Université de Harvard, sur la reconsolidation de la mémoire ont fait grand bruit dans les médias américains.

PHOTOS JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Q&R

Mémoire vive, mémoire morte

Le professeur Wayne Sossin, du Département de psychologie de l'Université McGill, est rattaché au centre Neuro, institut et hôpital neurologique de Montréal. Son laboratoire étudie les mécanismes moléculaires qui produisent et maintiennent la mémoire.

PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Comment êtes-vous devenu spécialiste de la mémoire ?

J'ai étudié en informatique au MIT [Massachusetts Institute of Technology]. J'étais très intéressé par l'intelligence artificielle, mais ce secteur n'était pas performant à l'époque, au début des années 1980. J'ai suivi quelques cours en biologie et j'ai tout de suite été fasciné par les neurosciences et par l'idée que notre cerveau et les ordinateurs fonctionnent très différemment. J'ai réalisé que nous savons très bien comment construire des machines pour conserver la mémoire, mais que nous ne savons aucunement comment fonctionne la mémoire en nous-mêmes, d'un point de vue biologique. De là, je me suis intéressé à cette question scientifique fondamentale : comment les humains font-ils pour conserver des souvenirs dans leur système nerveux ?

Quelle est la réponse, alors ? Qu'est-ce que la mémoire, de votre point de vue scientifique ?

Les neurones sont connectés entre eux par les synapses. Ces synapses sont constituées de plusieurs composantes qui communiquent de manière très complexe. Le neurone présynaptique rempli de vésicules synaptiques relâche les neurotransmetteurs qui passent par la fente synaptique, un espace vide, pour atteindre le récepteur postsynaptique. La transmission implique des mécanismes moléculaires qui déterminent la force de la connexion entre deux neurones.

Les systèmes d'intelligence artificielle sont extrêmement puissants parce qu'ils reproduisent ce principe de la force des connexions. Les programmes apprennent et enregistrent les données dans leur mémoire artificielle. Quand nous trouvons une solution à un problème en utilisant notre propre architecture neuronale interconnectée, nous devons stocker l'information en utilisant les liaisons entre les neurones, par les synapses. Mes recherches s'intéressent à cette capacité d'enregistrement. Nous avons quelques idées, mais pour l'instant, il n'y a pas de consensus scientifique sur ce qui se passe.

Quelles méthodes employez-vous pour découvrir ce qui se passe ?

Le livre *The Eight Day of Creation* d'Horace Freeland Judson raconte bien la naissance et le développement de la biologie moléculaire, de la découverte de la structure de l'ADN jusqu'au code génétique. Cette science répond à des questions complexes en examinant des problèmes simples. Si on comprend comment une bactérie se multiplie, on comprend un mécanisme de la vie. De même, l'étude de la mémoire s'appuie sur l'étude d'un système simple. Le professeur Eric Kandel de l'Université Columbia [Prix Nobel de physiologie et médecine en 2000] a été pionnier en ayant l'idée d'étudier les circuits réflexes très simples de l'*Aplysia californica*, un mollusque. Il a découvert que les synapses changeaient quand l'animal changeait de comportement. L'idée de la plasticité neuronale, soit que les neurones peuvent modifier la force de leur synapse en fonction de l'usage qu'on en fait, demeure fondamentale. Depuis quelques années, on comprend mieux aussi quelles molécules sont impliquées dans la mémorisation et maintenant, on étudie des organismes plus complexes, près de l'humain.

À quoi servent ces découvertes ?

Elles pourront servir à améliorer la mémoire des personnes vieillissantes. Je suis moi-même âgé et je vois bien que ma mémoire n'est plus ce qu'elle était. Dans les faits, ce qu'on apprend maintenant, surtout, c'est comment effacer la mémoire. Or, il y a bien peu de raisons pour lesquelles quelqu'un voudrait se débarrasser de souvenirs. On

comprend cette volonté dans les cas de chocs post-traumatiques. Il s'agit alors en quelque sorte de diminuer l'intensité du souvenir. Par contre, nous sommes loin de pouvoir effacer des souvenirs précis. Cette perspective me semble d'ailleurs assez terrifiante.

Pourquoi ?

Parce que les souvenirs définissent qui nous sommes. Un jour, on saura peut-être effacer les mémoires pathogènes chez les patients atteints de symptômes post-traumatiques. Nous savons déjà que tous les éléments mémoriels ne sont pas conservés avec les mêmes molécules. Les neurones semblent utiliser différentes molécules pour les mémoires néfastes impliquées dans le syndrome post-traumatique. On saura peut-être agir spécifiquement sur elles, mais nous sommes très loin de cette possibilité.

Certains rêvent pourtant d'une petite pilule qui effacerait les mauvais souvenirs, par exemple après un mauvais party de Noël en famille. Ce sera possible et souhaitable ?

Ce ne sera probablement jamais aussi simple. Le film *Eternal Sunshine of the Spotless Mind* [2004] montre un homme qui fait effacer ses souvenirs amoureux. Ça me semblait assez réaliste d'un point de vue scientifique. En réactivant une mémoire spécifique dans une région précise du cerveau, on réussit à l'arracher. C'est vrai et étrange à la fois : en réactivant un souvenir, on en facilite l'effacement. On découvre aussi que certaines mémoires sont conçues pour être instables. Elles sont faites pour être modifiées, et assez facilement. C'est d'ailleurs pourquoi nous produisons tant de fausses mémoires.

Pourquoi ? Quel avantage y a-t-il à nous tromper de la sorte ?

Le but de la mémoire, ce n'est pas de se souvenir de quelque chose pour une longue période. La mémoire sert à adapter nos comportements à un environnement en mutation. Si on apprend une chose sans pouvoir en changer et que le monde change, ce n'est pas très utile à long terme. La fausse mémoire, c'est de la mémoire modifiée. Le cas classique se présente quand une personne change ses souvenirs d'un événement au fur et à mesure des témoignages. Ce mécanisme permet d'ajouter des faits pour toutes sortes de raisons, peut-être parce que c'est bien ainsi, ou bien utile, tout simplement. On voit aussi beaucoup des souvenirs qui confondent les événements en les situant à des moments différents alors qu'ils se sont produits simultanément. Notre cerveau veut les rapprocher, peut-être pour être capable de prédire ce qui arrivera plus tard. Le but, ce n'est pas d'apprendre ce qui est arrivé, mais ce qui arrivera.

Au fond, ce que chacun désire, n'est-ce pas de conserver sa mémoire le plus longtemps possible, ne pas souffrir de la terrible maladie d'Alzheimer qui efface tous les souvenirs ?

C'est une tragédie, mais au fond, cette maladie a moins à voir avec la mémoire qu'avec la dégénérescence des neurones et des synapses. La compréhension des mécanismes de la mémoire me semble plus utile pour les gens ordinaires, ceux qui vieillissent sans pathologies. Nous sommes tous touchés par la perte des capacités cognitives. Les technologies deviennent alors très utiles comme support de la mémoire. Je le dis à mes vieux parents : vous ne vous souviendrez plus de certaines choses, alors utilisez vos téléphones pour compenser. On peut entraîner notre mémoire, mais c'est limité. Pour améliorer la capacité de mémorisation, il faudra comprendre mieux les mécanismes de la mémoire.

Déni de démocratie

ÉLISABETH VALLET



Il y a eu, en début de semaine dans le salon du Bureau ovale, cet esclandre du président avec Nancy Pelosi et Chuck Schumer au sujet du financement du mur frontalier. Devant les caméras. Suivi d'une salve de tweets présidentiels. Au nom de la transparence, a dit le président.

Grand-guignolesque, ont rétorqué ses opposants. Dans tous les cas, c'est un accroc de plus, une rupture dans les usages politiques (ce qui, en soi, peut donner lieu à un débat, on le sait ici). Il reste que la politique-poubelle d'un homme sans apprentissage de gouvernance (même après deux années), et qui apprécie visiblement beaucoup plus d'être en campagne électorale qu'aux commandes du pays, va au-delà du seul spectacle.

Les politiques publiques mises en place par le gouvernement en attestent. Quoique l'on parle finalement moins de l'incarcération de 15 000 enfants migrants, de l'intensification de l'expulsion des réfugiés cambodgiens arrivés dans la foulée des massacres commis par les Khmers rouges au siècle dernier, du déclin du droit des femmes (comme le démontre l'index SRHR développé par le Center for Health and Gender Equity) ou de l'éviscération du Clean Water Act (en limitant la protection fédérale aux seuls cours d'eau majeurs et à leurs affluents) que des diatribes incendiaires du président en 280 caractères.

C'est là que réside le cœur du problème, dans ce cirque où on ne sait plus qui, de l'auguste ou du clown blanc, va clore la représentation. Car au-delà de la déréglementation intensive que subit le pays (avec le risque imminent d'une autre crise financière, énoncé récemment par Janet Yellen), au-delà de la paupérisation annoncée de la classe moyenne, de la dégringolade économique prévisible des plus pauvres, du déclin de l'accès aux services de santé et aux médicaments de base — par exemple, le coût croissant de l'insuline a conduit des patients diabétiques à se rationner... pour en mourir —, il y a un effet surnois de cette politique spectacle qui s'érige en paravent d'une réalité sordide :

la normalisation de comportements qui auparavant auraient été fustigés publiquement ;
la banalisation des bénéfices personnels dans le cadre d'une fonction publique ;
l'admissibilité de la corruption (Rudy Giuliani affirmant que, tant que personne n'est mort... ce n'est pas si grave, tandis que le sénateur Orrin Hatch de l'Utah affirme qu'il s'en « balance ») ;
la tolérance du népotisme, de l'atteinte aux droits individuels et aux libertés publiques ;
l'acceptation de la disparition des faits au profit d'émotions fabriquées, de la manufacture des termes des élections par compromission.

•••••

Il y a derrière le « show de boucane » dans lequel de nombreux commentateurs s'abîment un danger plus grand : l'avènement de cette démocratie illibérale annoncé dès les années 1990 par Pierre Rosanvallon et Fareed Zakaria.

Dans cet espace illibéral, fruit de ce que Bertrand Badie nomme la désinstitutionnalisation des médiations politiques, on érige un autel à la souveraineté populaire et c'est en son nom que s'installe la lente érosion de l'état de droit. Pas seulement à travers la production de décrets exécutifs ou d'ordres présidentiels... mais aussi en raison de ce que le contexte autorise. En raison du blanc-seing qui émane du sommet de l'État et du silence de ceux qui, en position de pouvoir, pourraient s'y opposer.

Ainsi s'installe la tolérance de l'inacceptable : l'expression d'un arbitraire croissant par un certain nombre d'agences fédérales (l'expulsion de citoyens américains sur la seule base d'un délit de faciès), l'exercice de pouvoirs inédits par d'autres (la patrouille de la zone frontalière par les services de la Faune), l'exercice sans limites du pouvoir (comme la séparation violente de Jasmine Headley de son bébé, à New York, il y a une semaine), la valeur relative de la vie (la justification par la secrétaire à la Sécurité intérieure Kirstjen Nielsen, basée sur le fait qu'elle avait franchi « illégalement » la frontière, de la mort d'un enfant de sept ans après son passage par une *hielera*, ces cellules glaciales de détention des services d'immigration). Il faut inscrire dans cette même logique l'ampleur actuelle du charcutage électoral qui défie les votes jusqu'à les travestir, le fait que les législatures sortantes du Wisconsin et du Michigan choisissent d'altérer les pouvoirs du gouverneur nouvellement élu parce qu'il n'est pas de leur bord, les irrégularités électorales patentes et délibérées en Caroline du Nord et en Floride.

Le déni de la démocratie. Car il n'existe aucune sanction immédiate à ces exactions. Ni juridique. Ni populaire. Ni politique.

À moins, bien sûr, que la référence bipartisane, hier, au Sénat, et pour la première fois depuis 1973, à la loi sur les pouvoirs de guerre face à l'exécutif représente le début du retour de balancier. À moins que ce sursaut ne s'avère, la résistance à du plomb dans l'aile et la démocratie, un boulet au pied.

La politique-poubelle d'un homme sans apprentissage de gouvernance (même après deux années), et qui apprécie visiblement beaucoup plus d'être en campagne électorale qu'aux commandes du pays, va au-delà du seul spectacle

III AGRESSIONS SEXUELLES

Le décalage persiste

Le sentiment d'injustice des victimes alléguées témoigne d'un fossé entre les attentes du public et les balises du droit criminel

Encouragées par un mouvement de dénonciation sans précédent, nombreuses sont les victimes d'agressions sexuelles qui ont brisé le silence dans la foulée du mouvement #MoiAussi. Mais cette force du nombre qui les a aidées à parler de leur agression en dénonçant publiquement leur agresseur allégué leur a-t-elle finalement nui ?

AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

« La force du nombre n'existe pas, en droit criminel. » La déclaration du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) est factuelle, mais déçoit les centaines de victimes d'agressions sexuelles qui ont dénoncé leur agresseur dans la vague de #MoiAussi.

« Chaque dossier est évalué un à un », souligne M^e Sylvie Lemieux, procureure du DPCP. « La force du nombre n'existe pas, en droit criminel », rappelle-t-elle.

Le mouvement #MoiAussi, qui a débuté sur les réseaux sociaux en octobre 2017, pose un défi au poursuivant public, dont le rôle est d'autoriser des accusations contre des individus qui ont commis un crime prévu au Code criminel.

« On ne pourra jamais empêcher les femmes de vouloir du réconfort et de faire de la dénonciation sur les réseaux

sociaux, mais plus elles font de déclarations, plus il peut y avoir des contradictions à plusieurs questions qui pourraient être posées et dans des réponses qu'elles pourraient donner. On pourrait penser que certaines choses ont été contaminées », souligne M^e Lemieux.

Après avoir rencontré quatorze victimes alléguées de Gilbert Rozon, le DPCP a indiqué mercredi qu'il n'a finalement retenu qu'un seul dossier. Le poursuivant public a fait savoir que deux accusations, de viol et d'attentat à la pudeur, ont été déposées contre l'homme d'affaires pour des événements remontant à 1979.

Des souvenirs et des risques

Sans commenter directement l'affaire Rozon, le DPCP explique que des plaignantes qui réalisent avoir été victimes d'un même agresseur allégué doivent éviter de se contaminer entre elles.

« On peut se mélanger dans le souvenir de ce qu'on a vécu et on se fait contaminer malgré nous parce qu'on échange avec d'autres personnes qui ont potentiellement vécu la même chose, puis à la toute fin, ça pourrait donner une version qui du point de vue de la fiabilité, dans le cadre d'une preuve hors de tout doute raisonnable, va être beaucoup plus difficile à faire », explique M^e Lemieux.

Un an après le déferlement de cette vague, si les institutions politiques, policières et juridiques assurent avoir fait un examen de conscience, force est de constater que la dénonciation d'une in-

fraction sexuelle se heurte aux règles de preuve, soit la capacité de démontrer que l'agression s'est produite.

« Le fardeau de la preuve est le même qu'on soit victime d'une agression sexuelle, d'un meurtre ou d'un vol qualifié. C'est à nous de faire une preuve hors de tout doute raisonnable que l'infraction alléguée a été commise parce qu'il y a une présomption d'innocence de base », résume M^e Lemieux. Il arrive donc que le procureur, bien qu'il croie la victime, en arrive à la conclusion que la preuve au dossier ne permet pas une démonstration hors de tout doute raisonnable ou que les faits relèvent plutôt du harcèlement sexuel, du droit civil ou d'inconduite sexuelle.

C'est cet impératif factuel et rationnel qui continue à faire mal aux victimes alors qu'elles déplorent avoir été incitées à briser le silence et à dénoncer, mais constatent que leurs plaintes ne mènent pas à des accusations contre leur agresseur allégué.

La comédienne Patricia Tulasne, dont la plainte contre Gilbert Rozon n'a pas été retenue, confie ressentir un sentiment d'injustice. M^{me} Tulasne allégué avoir été agressée sexuellement par le fondateur de Juste pour rire après une soirée pour célébrer la dernière représentation d'une pièce qu'il avait produite. Elle avait raconté avoir figé et, plutôt que de le repousser, elle s'était « laissée faire ».

« Sur le coup, je ne l'ai pas vécu comme un viol à proprement parler, puisque quelque part, j'avais consenti à cet

Les Européens font le service minimum pour aider Theresa May

La première ministre britannique a demandé à Bruxelles de nouvelles garanties pour l'aider à obtenir la ratification de l'accord de Brexit, mais elle a fait face à des Vingt-Sept agacés

CÉCILE DUCOURTIEUX
JEAN-PIERRE STROOBANTS
À BRUXELLES, BUREAU EUROPÉEN
LE MONDE

« On veut aider Theresa May. » On l'aura entendu dans toutes les langues de l'Union européenne (UE), ou presque, jeudi 13 décembre à Bruxelles lors de ce dernier Conseil européen qui, une fois de plus, s'est transformé en un rendez-vous sur le Brexit.

Aider la première ministre britannique, tout juste rescapée d'un vote de défiance au sein de son parti, à faire ratifier par la Chambre des communes le traité du divorce qui, pour l'instant, fait presque l'unanimité contre lui à Londres. L'aider à rendre le principe du « filet de sécurité » — ou *backstop* — plus facile à digérer, cette assurance contre le retour d'une frontière entre les deux Irlandes qui ne passe vraiment pas outre-Manche.

Les Vingt-Sept ont pourtant fait le service minimum jeudi, se contentant d'une déclaration en cinq points, pré-rédigée, spécifiant s'il était encore besoin que le traité du divorce — un pavé de 585 pages et son annexe sur le filet de sécurité — ne serait pas renégocié. Mais que cette assurance anti-frontière en Irlande s'appliquerait temporairement « tant que et jusqu'à ce qu'un accord pour une relation future entre l'UE et le Royaume-Uni ne serait pas trouvé ».

Les Européens assurent aussi vouloir développer « tous leurs efforts » pour négocier, de manière « express », un accord futur avec Londres de nature à éviter ce filet de sécurité. Mais pas question de fixer une date butoir précise pour cet instrument. Ni de rendre cette déclaration « juridiquement engageante ». Jean-Claude Juncker a été spécialement clair sur ce point à la sortie de la réunion : « Il ne pourra pas y avoir [du côté des Européens] de déclaration légalement engageante », a déclaré le président de la Commission.

À en croire deux diplomates, Theresa May est restée très floue sur ce dont elle avait concrètement besoin pour décrocher une majorité à Westminster

« J'admire sa résistance et sa ténacité »

Au début, c'est Xavier Bettel, le premier ministre luxembourgeois, qui avait été le plus démonstratif, faisant la bise par trois fois à son homologue britannique et reprenant, face caméra, le refrain du jour : « Il faut l'aider. » Mark Rutte, le chef du gouvernement néerlandais, en pleine offensive diplomatique à Bruxelles depuis des mois, y est aussi allé de son couplet, soulignant la résistance à l'épreuve de Theresa May — « Je l'admire vraiment, elle est une dirigeante de valeur, j'admire sa résistance et sa ténacité. » Plus tard, il allait cependant lui aussi exclure toute concession fondamentale sur la renégociation de l'accord conclu avec Londres : « Le citron a été entièrement pressé », déclarait-il.

Il reste qu'à Bruxelles, Theresa May a su se faire apprécier par la constance dont elle a jusqu'à présent fait montre dans les négociations. « On lui fait confiance, même si on voit bien qu'elle n'arrive pas à ses fins à Westminster », glisse un diplomate. Pourtant, jeudi soir, les Vingt-Sept n'ont rien lâché.

À sa manière un peu rude, c'est peut-être la présidente lituanienne, Dalia Grybauskaitė, qui a le mieux traduit le sentiment général. Sur Twitter, la dirigeante lituanienne lançait : « Dis-nous enfin ce que tu veux vraiment et le père Noël fera sa livraison. » Message agrément de la photo d'un sapin en chocolat...



De fait, à en croire deux diplomates, Theresa May est restée très floue sur ce dont elle avait concrètement besoin pour décrocher une majorité à Westminster. « Le débat est nébuleux et imprécis sur ce que les Britanniques veulent comme relation après le divorce, il faut des clarifications », a réagi M. Juncker sur Twitter.

La première ministre a toutefois continué à répéter qu'elle était sûre d'obtenir cette majorité, à condition de pouvoir convaincre ses députés que le Royaume-Uni ne serait pas « coincé » indéfiniment dans la solution du filet de sécurité, qui priverait son pays de toute politique commerciale autonome. Du côté des Vingt-Sept, le doute est manifeste.

L'exaspération des Européens palpable

Les Européens avaient pourtant entamé ces derniers jours, à un niveau très exploratoire, une réflexion sur les moyens de rassurer Theresa May et son Parlement, avec des formules un peu plus élaborées que les simples conclusions qu'ils ont soutenues jeudi. Des

acte-là », expliquait-elle dans une entrevue accordée à Radio-Canada, en octobre 2017.

Lors de sa rencontre avec le DPCP, on lui a expliqué qu'il n'était pas possible de démontrer hors de tout doute raisonnable qu'elle n'avait pas consenti à l'acte sexuel. « Ce que je comprends c'est que finalement il est presque toujours impossible de prouver une agression sexuelle », dit-elle.

Le décalage entre les attentes du public et la justice se trouve exactement là, souligne Rachel Chagnon, professeure au Département de sciences juridiques et directrice de l'Institut de recherches et d'études féministes de l'Université du Québec à Montréal. « La fonction du droit criminel n'est pas de donner un sentiment de justice envers la victime, c'est de punir un crime », dit M^{me} Chagnon.

L'objectif du DPCP est de rechercher les éléments qui lui permettent de conclure qu'un acte criminel a été commis et de déterminer s'il peut en faire la preuve, rappelle-t-elle.

« Le temps du droit et le temps des mouvements sociaux comme #AgressionNonDénoncée [en 2014] ou #Moi-Aussi [en 2017] n'est pas le même, mais il faut quand même réaliser que l'univers a quand même viré de bord depuis. Le discours social a changé, il y a eu une prise de conscience collective », soutient M^{me} Chagnon.

Un processus à revoir ?

Le temps est-il venu de reconnaître que l'avenue criminelle ne correspond pas vraiment aux victimes d'agressions sexuelles ? « C'est la question de fond qui demeure et qu'il faut se poser sérieusement », dit-elle.

Avec prudence, plusieurs ont reconnu cette semaine qu'effectivement, ce temps est arrivé.

Le nouveau chef du Service de police de la Ville de Montréal croit qu'il faut rendre le processus de plainte pour les présumées victimes d'agressions sexuelles moins laborieux. La députée péquiste Véronique Hivon, de son côté, propose la création d'un comité de travail sur le traitement des plaintes de crimes sexuels et

Le fardeau de la preuve est le même qu'on soit victime d'une agression sexuelle, d'un meurtre ou d'un vol qualifié

ME SYLVIE LEMIEUX



Ce que je comprends c'est que finalement il est presque toujours impossible de prouver une agression sexuelle

PATRICIA TULASNE



La fonction du droit criminel n'est pas de donner un sentiment de justice envers la victime, c'est de punir un crime

RACHEL CHAGNON



[Le système criminel] est calibré en fonction de la punition et de la stigmatisation, l'étiquetage en tant que criminel, non en fonction du vécu des plaignantes

ANNE-MARIE BOISVERT



suggère l'implantation d'un tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et conjugales. M^{me} Hivon soulève que la preuve pour crime sexuel ne devrait peut-être plus reposer sur les mêmes critères que celle pour vol de dépanneur.

« Ce serait intéressant de voir que ce n'est pas un crime comme les autres et que, oui, la preuve, elle n'est pas toujours parfaite, parce que le traumatisme vient avec des trous de mémoire, avec le fait que des fois on va vouloir revoir l'agresseur pour comprendre des choses, pour savoir ce qui s'est passé vraiment », fait-elle valoir.

Le premier ministre François Legault s'est lui aussi dit inquiet de la perception du système qu'ont certaines victimes de crimes sexuels et s'est dit ouvert aux propositions de M^{me} Hivon. Il a toutefois rappelé que le droit criminel est de compétence fédérale.

Vendredi, le premier ministre canadien, Justin Trudeau, s'est à son tour dit ouvert à une révision du Code criminel pour que davantage de plaintes mènent à des accusations.

« Tout le processus, y compris la présomption d'innocence, est centré sur l'accusé parce que l'objet de tout le processus est de le condamner lui et de le punir lui. La question est de savoir, ultimement, si on est convaincu que l'accusé mérite la punition qu'on va lui infliger », rappelle Anne-Marie Boisvert, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

« [Le système criminel] est calibré en fonction de la punition et de la stigmatisation, l'étiquetage en tant que criminel, non en fonction du vécu des plaignantes, même si leur vécu est très important. On peut bien se demander si on devrait criminaliser la négligence ou si on devrait abaisser la norme de preuve. Mais cette réflexion ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur l'intensité de la stigmatisation et sur l'intensité de la peine », dit-elle.

Avec La Presse canadienne

VOIR PAGE B 10 : L'ÉDITORIAL DE BRIAN MYLES, UNE AFFAIRE MAL CLASSÉE

L'art de se faire des amis

MICHEL DAVID



François Legault ne connaît pas très bien le Canada anglais. Pour un homme qui est en politique depuis 20 ans, il était pour le moins étonnant qu'il soit incapable de nommer la seule province officiellement bilingue.

Le premier ministre n'est pas non plus un virtuose de l'anglais, même s'il est parfaitement capable de se faire comprendre. Lors du débat télévisé organisé par un consortium de médias anglophones, Philippe Couillard et Jean-François Lisée étaient nettement plus à l'aise.

En cela, M. Legault est tout à fait représentatif d'un grand nombre de Québécois, qui sont plutôt indifférents à ce qui se passe dans le reste du pays et ne font pas un grand effort pour apprendre l'anglais. La différence est que ses fonctions ne lui laissent d'autre choix que d'entretenir des relations avec ses homologues canadiens et, si possible, de créer certaines complicités.

Robert Bourassa ne maîtrisait pas mieux la langue de Shakespeare et il trouvait le Canada anglais profondément ennuyeux. Il avait toutefois compris que le Québec avait besoin d'alliés. Dans les années 1970, il s'était appliqué à tisser des liens avec le premier ministre de l'Alberta, Peter Lougheed. Dans les négociations qui ont mené à l'accord du lac Meech, son plus fidèle allié, outre Brian Mulroney, avait été le premier ministre de l'Ontario, David Peterson.

M. Legault a beau être devenu un fier Canadien, il n'a pas été initié aux arcanes du fédéralisme, et pour cause ; pendant des années, la seule chose qui l'intéressait était d'en sortir. Maintenant qu'il a décidé d'y rester, il découvrira qu'il vaut mieux ne pas être isolé dans ce panier de crabes.



Malgré les réactions négatives qu'ont provoquées ses remarques sur l'énergie « sale » produite dans l'ouest du pays, par opposition à la propreté de notre hydroélectricité, il paraissait ravi de sa performance à la récente conférence des premiers ministres et la plupart des Québécois l'ont également appréciée.

Objectivement, M. Legault avait raison. Le pétrole tiré des sables bitumineux est indéniablement sale et il serait préférable que l'Ontario se mette à l'hydroélectricité plutôt que de rénover ses centrales nucléaires. Il est tout aussi évident que l'acceptabilité sociale qui permettrait de ressusciter le projet de pipeline Énergie Est manque totalement.

Toute vérité n'est cependant pas bonne à dire. Au moment où le Québec remportait le gros lot de la péréquation, alors que son économie et ses finances publiques font l'envie de plusieurs, il aurait été plus avisé de conserver un profil bas.

Déjà le Québec traîne la réputation d'être l'enfant gâté de la fédération.

Il est sans doute enrageant de se voir reprocher de profiter de la péréquation, alors qu'Ottawa favorise depuis des décennies le développement industriel de l'Ontario et le pétrole de l'Ouest, mais la fanfaronnade n'effacera pas les préjugés. Elle ne peut que les alimenter.

La mémoire collective peut être très longue. Clyde Wells, qui s'était allié à Jean Chrétien pour torpiller l'accord du lac Meech, était sans doute un trudeauiste convaincu, mais l'opinion publique terre-neuvienne avait aussi sur le cœur le contrat de Churchill Falls, qu'elle voit toujours comme une arnaque.



Le « nouveau projet pour les nationalistes du Québec », que M. Legault avait présenté avec enthousiasme en congrès caquiste, contenait des demandes qui pouvaient faire l'objet de négociations bilatérales entre Québec et Ottawa, mais bon nombre d'entre elles ne pourraient être satisfaites qu'avec l'accord de sept provinces totalisant 50 % de la population canadienne, tandis que d'autres nécessiteraient l'unanimité. Cela suppose que le Québec trouve suffisamment d'alliés et évite autant que possible de se faire des ennemis irréductibles.

Il est vrai que le dossier constitutionnel semble loin d'être prioritaire pour le gouvernement Legault. Le premier ministre n'y a fait aucune allusion dans son discours d'ouverture, ni ailleurs. Encore un peu et il va reprendre le refrain libéral du fruit qui n'est pas encore mûr.

Les grands rendez-vous constitutionnels sont des moments exceptionnels dans la vie du merveilleux monde des relations fédérales-provinciales canadiennes. Le quotidien n'en est pas moins fait de négociations permanentes sur une infinité de sujets, dont les résultats dépendent des rapports de force et des jeux d'alliance.

M. Legault rêve du jour où le Québec pourra se passer de péréquation, mais il reconnaît qu'il faudra encore « quelques décennies » avant qu'il rejoigne le niveau de richesse du reste du Canada. Autrement dit, une éternité. Pour le moment, c'est grâce à elle que son gouvernement peut disposer de plantureux surplus.

Il y a déjà longtemps que les provinces qui ne touchent pas de péréquation dénoncent la part accaparée par le Québec, même s'il est la province bénéficiaire qui en reçoit le moins par habitant. L'Ontario de Doug Ford vient de se joindre à celles qui réclament une révision de la formule de calcul. Pour l'heure, Ottawa s'y refuse, mais ce n'est que partie remise. À ce moment-là, le Québec aura bien besoin d'alliés.

M. Legault a beau être devenu un fier Canadien, il n'a pas été initié aux arcanes du fédéralisme, et pour cause ; pendant des années, la seule chose qui l'intéressait était d'en sortir

Le débat est nébuleux et imprécis sur ce que les Britanniques veulent comme relation après le divorce, il faut des clarifications

JEAN-CLAUDE JUNCKER



écrans de fumée rhétoriques dont ils ont la spécialité — « pour la gymnastique textuelle, on est champions olympiques », ironisait un diplomate.

Mais la vérité est qu'ils ont renoncé à aller plus avant — pour l'heure. Ils n'avaient pas du tout envie jeudi soir de donner l'impression, en s'engageant dans cette voie, que finalement, malgré leurs déclarations, ils étaient prêts à renégocier quelque chose.

L'exaspération était en tout cas palpable, une certaine « fatigue du Brexit » régnant après 18 mois de négociation. À Bruxelles, on a du mal à supporter la critique britannique à l'endroit du filet de sécurité, d'autant qu'il n'a pas été imposé par les négociateurs européens mais qu'il résulte du choix de Londres de quitter non seulement l'UE, mais aussi le marché intérieur.

« Les dirigeants ont aussi voulu signifier à Theresa May que leur porte n'était pas totalement ouverte et qu'il n'était pas question qu'elle revienne toutes les semaines leur demander la même chose », glissait une source bruxelloise à l'issue de la réunion. « Nous n'aurons pas un sommet, après un sommet,

après un sommet ; la Grande-Bretagne doit d'abord nous dire ce qu'elle veut, alors nous pourrions décider », résumait M. Bettel.

Parmi les plus compréhensives, avec M. Rutte, face à Theresa May, la chancelière allemande, Angela Merkel, précisait de son côté : « Nous demandons aussi à la Grande-Bretagne de venir avec de bonnes suggestions, ce qui permettrait d'éviter le *backstop*. »

Le prélude, peut-être, à un autre sommet avant le vote prévu à la Chambre des communes d'ici le 21 janvier ? Car malgré leur fermeté, les Européens n'ont aucune envie d'un « *no deal* » aux conséquences potentiellement catastrophiques. En guise de pression, les Vingt-Sept continuent toutefois d'affirmer qu'ils travaillent sur ce scénario. M. Juncker a annoncé que l'exécutif européen publierait mercredi 19 décembre « toutes les informations généralement utiles qui concernent la préparation d'un *no deal* ». « Il faut aussi se préparer au pire », dit M. Rutte.

Ce texte a été publié le 14 décembre 2018 à lemonde.fr.

Theresa May a répété qu'elle était sûre d'obtenir une majorité à Westminster, à condition de pouvoir convaincre ses députés que le Royaume-Uni ne serait pas « coincé » indéfiniment dans la solution du filet de sécurité.

ALASTAIR GRANT / POOL / AGENCE FRANCE-PRESSE



Cadeau pour la cause

Alors que les appels à la solidarité et à la générosité sont nombreux en cette période de Fêtes, *Le Devoir* fait le bilan de l'année qui s'achève avec quelques organismes. Coup d'œil sur leurs réalisations, défis et besoins.

Briser le silence autour de la maltraitance

L'organisme Stairway, partenaire de longue date de l'Œuvre Léger, a pour mission la protection des enfants vivant dans les rues de la capitale philippine.

ALICE MARIETTE
Collaboration spéciale

Dans les rues de Manille, des dizaines de milliers d'enfants vivent, totalement livrés à eux-mêmes. Une réalité insupportable et difficile à imaginer. « Ce ne sont pas des choses qui existent ici au Québec, des enfants qui vivent dans la rue », souligne Anna Tyszkiewicz, gestionnaire du programme Asie pour l'Œuvre Léger. C'est donc pour ces centaines de jeunes, très souvent victimes d'abus, que la fondation Stairway agit au quotidien. Sa mission principale : recueillir et soigner les adolescents dans son centre de Puerto Galera.

Sur l'île de Mindoro, véritable oasis philippine de paix et de verdure, l'immense centre de Stairway propose un programme de résidence pour les garçons adolescents qui vivent dans la rue. « Tout est volontaire, les enfants ne sont pas forcés, ils prennent eux-mêmes la décision de réadapter ceux qui sont passés par la rue et les centres de détentions.

Ces jeunes, une quinzaine à la fois, participent à des thérapies individuelles et de groupes, suivent un enseignement scolaire régulier, mais aussi des formations professionnelles et techniques. Ils peuvent pratiquer des activités ludiques, sportives et culturelles, comme le théâtre ou le basket. « Stairway fait beaucoup de travail avec les travailleurs sociaux pour apprendre aux enfants de ne pas juste sortir physiquement de la rue, mais aussi d'en sortir psychologiquement et émotivement », précise Anna Tyszkiewicz. En plus, pour qu'ils se sentent plus à l'aise, les jeunes participants sont accompagnés par un intervenant qui a lui-même suivi le cheminement avec Stairway. Un long travail qui porte souvent ses fruits, selon M^{me} Tyszkiewicz. « Les enfants reviennent ensuite à Manille, ils vont dans des centres, des familles d'accueil ou



En plus d'avoir un toit au-dessus de la tête, ce jeune Philippin reçoit un enseignement scolaire régulier.

STAIRWAY

dans leur famille et Stairway garde un contact avec eux même plusieurs années après pour être sûr que tout se passe pour le mieux », ajoute-t-elle.

Agir pour les enfants

En dehors des activités sur l'île, l'organisme œuvre en véritable chef de file pour la protection des enfants aux Philippines. Il est partenaire du Département de l'Éducation du pays et membre de l'équipe nationale de formation sur la protection de l'enfance, la sécurité en ligne et la cyberintimidation. De plus, la fondation accompagne les enfants lorsque ceux-ci arrivent dans les postes de police philippins, afin de faciliter le dialogue. « C'est difficile de parler des parties intimes avec les jeunes, donc Stairway a par exemple doté chaque poste de police de poupées pour aider à la compréhension », présente M^{me} Tyszkiewicz. Par ailleurs, chaque année, la fondation offre aux policiers une formation sur la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants.

En outre, la campagne nationale « Briser le silence » compte parmi ses membres une trentaine d'organisations philippines. La fondation a développé une méthodologie visant à aussi la prévention des abus sexuels envers les jeunes. « À l'Œuvre Léger, nous souhaitons prendre la formation Break the Silence et la transposer à un

de nos partenaires qui travaille avec les enfants au Kenya. Cela serait une transition avec un partenaire, qui pourrait agir comme un consultant, comme l'organisme qui partage son savoir », lance Anna Tyszkiewicz, précisant que cela est déjà fait dans plusieurs autres pays d'Asie.

Partenaire de longue date

Cela fait près de 20 ans que l'Œuvre Léger est partenaire de la fondation Stairway, fondée par Lars C. Jorgensen, d'origine danoise, et Monica D. Ray, d'origine américaine, venus tous les deux aux Philippines pour aider les enfants vivant dans les rues. « On va choisir les partenaires quand ils sont encore naissants, embryonnaires, on les accompagne jusqu'à ce qu'ils soient indépendants, on fait beaucoup de renforcement de capacités pour que l'organisme devienne vraiment solide et capable de réussir sa mission de trouver des fonds pour ses activités », détaille Anna Tyszkiewicz. Si Stairway est déjà capable de survivre sans la contribution de l'Œuvre Léger, celle-ci désire lui permettre d'innover encore plus. Par exemple, les partenaires travaillent actuellement au développement d'une plateforme de cyberapprentissage pour répondre aux droits des enfants aux Philippines et à travers le monde.

Itinérance: des r

Alors que l'heure est au bilan en ce mois de décembre, les organismes d'aide aux personnes itinérantes tirent un triste constat de l'année 2018 : celui d'une forte augmentation de l'itinérance. Partout, les besoins se font criants, mais particulièrement du côté des ressources pour femmes. Des organismes tentent de trouver des solutions.

RAPHAËLLE CORBEIL
Collaboration spéciale

« La fréquentation des ressources n'a pas dérogé pendant l'année », résume Pierre Gaudreau, directeur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), en entrevue téléphonique. « On est passés de 205 000 à 230 000 nuitées enregistrées juste pour les hommes. »

Du côté des femmes, les refuges ont enregistré un nombre record de fréquentation. La Maison Marguerite a observé une augmentation moyenne de 134 % par mois en 2018. En entrevue téléphonique avec *Le Devoir*, Martine Rousseau, directrice générale de la Maison Marguerite, découvrait les chiffres avec effarement alors que l'heure est au bilan.

« Le pire mois a été celui de septembre. En 2017, on avait répertorié 600 refus de demandes d'hébergement, tandis qu'en septembre 2018, on a dû en refuser 2067. Il s'agit d'une augmentation de 244 % par rapport à septembre 2017. C'est du jamais vu », laisse-t-elle tomber.

La directrice explique cette augmentation par plusieurs facteurs : le vieillissement de la population vulnérable, la question de l'isolement social grandissant, une difficulté accrue dans l'accès aux logements abordables, salubres et sécuritaires, l'augmentation des problématiques de santé physique et psychologique.

« L'appauvrissement est un facteur majeur d'arrivée à la rue des femmes, surtout chez les aînées. On voit des dames de plus de 50 ans qui se retrouvent à la rue pour la première fois de leur vie », explique-t-elle.

Pierre Gaudreau du RAPSIM fait savoir qu'il s'agit d'un « problème dramatique qui perdure et qui persiste année après année ». Les ressources comme la Maison Marguerite, l'Auberge Madeleine et la Rue des femmes doivent en effet refuser chaque jour des demandes d'hébergement d'urgence, faute de places. « On finit l'année avec un portrait très inquiétant », résume M. Gaudreau.

« Sur les 1000 lits disponibles pendant l'hiver, seulement une centaine est réservée aux femmes. Il y a un manque criant de ressources pour les femmes la nuit. »

Itinérance au féminin

Difficile d'avancer une évaluation exacte de l'itinérance féminine puisque les données officielles ne reflètent pas la réalité de ces femmes vulnérables. Nombre d'entre elles cachent leur situation. Elles se promènent d'un hébergement à l'autre, ou alors se reposent dans des refuges de jour comme Chez Doris, passent la nuit dans un McDo ou un Tim Hortons.

« L'itinérance des femmes est encore plus cachée que celle des hommes, donc plus difficile à répertorier. Certaines d'entre elles ne veulent pas du tout collaborer aux sondages », explique M^{me} Rousseau de la Maison Marguerite.

La directrice générale de Chez Doris, Marina Boulos, estime pour sa part que 25 % de la population itinérante est constituée de femmes. « Or, sur les 1000 lits disponibles pendant l'hiver, seulement une centaine est réservée aux femmes. Il y a un manque criant de ressources pour les femmes la nuit », insiste-t-elle.

**NOUS LEUR OUVRONS NOTRE PORTE
OUVREZ-LEUR VOTRE CŒUR**



Chez Doris est un refuge de jour qui offre un environnement sécuritaire et fournit de la nourriture, des conseils et des services indispensables aux femmes qui font face à l'itinérance, la pauvreté, la maladie mentale et la toxicomanie. Votre contribution financière est essentielle.

UN DON QUI REDONNE ESPOIR | chezdoris.org

Cadeau pour la cause

Section
spéciale

Ressources plus que nécessaires



Le centre de jour pour femmes Chez Doris a pour sa part vu une augmentation de 20% de sa clientèle en 2018. Chez Doris, cette augmentation est principalement due aux demandeuses d'asile ayant traversé la frontière canado-américaine, indique la directrice générale. « On reçoit en moyenne 1400 femmes par année. Dorénavant, on s'attend à en recevoir 2000 », avance-t-elle.

Avec un chèque d'aide sociale de 633\$ par mois, les nouvelles arrivantes doivent jongler avec les aléas de la bureaucratie, trouver un logement convenable, un propriétaire qui les accepte, en plus de devoir composer bien souvent avec des problèmes de santé. Plusieurs se retrouvent alors à la rue.

Une bonne nouvelle pour Chez Doris

Une bonne nouvelle donne par ailleurs un vent d'espoir à l'équipe de Chez Doris. L'organisme de bienfaisance s'est vu

Contrairement aux hommes, les femmes vivent leur itinérance de façon plus cachée.

ANNIK MH DE
CAFUREL LE DEVOIR

offrir cette année un don exceptionnel de 1 million de dollars. Il s'agit d'un don d'un particulier: Andrew Harper (qui n'a aucune parenté avec l'ancien premier ministre), au nom de son épouse Carole, décédée.

« On existe depuis 41 ans, et c'est du jamais vu! » s'exclame M^{me} Boulos au bout du fil. « Le but du don était de développer le logement. On a donc acheté un immeuble cet automne dans le but d'ouvrir un refuge d'urgence pour femmes en 2020. Nous souhaitons pouvoir offrir entre 20 et 22 lits. »

Pour l'instant, l'organisme Chez Doris n'offre pas d'hébergement la nuit, mais des services de jour incluant des repas, des activités récréatives et du soutien psychosocial. Le don généreux permettra à l'organisme d'élargir considérablement sa mission.

L'importance des dons

Leur équipe compte amasser encore plus d'argent pour concrétiser leur projet, soit 750 000\$ pour les rénovations, les meubles et le matériel destinés au nouveau bâtiment.

Chez Doris a également comme projet d'inaugurer une résidence permanente de 26 unités en collaboration avec la Société d'habitation de Montréal en 2020. « On aimerait pouvoir offrir des logements permanents afin de permettre aux femmes de sortir de la rue. » Ce projet d'envergure nécessitera d'amasser 365 000\$ supplémentaires.

L'organisme est financé à 29% par des dons individuels, à 30% par des subventions fédérales, provinciales et municipales, à 26% par des Fondations, et à 9% par Centraide, peut-on lire sur son site Internet.

Pierre Gaudreau du RAPSIM souligne l'importance des dons privés et de l'engagement de toute la société dans la problématique de l'itinérance. Il se réjouit que les gens s'impliquent encore plus qu'avant: soit en donnant de l'argent, du matériel, de la nourriture, mais aussi en tant que bénévoles.

« Évidemment, ça n'enlève pas le besoin de financement public, insiste celui qui attend plus d'engagement de la CAQ. Mais quelque part, ça joue aussi sur l'ouverture des députés. Quand les politiciens voient que les gens sont motivés, ça montre l'ampleur des besoins et de la solidarité. Ça peut encourager les responsables du gouvernement à déployer les moyens nécessaires », conclut-il.

Généreux, les Québécois?

Les Québécois ont-ils donné un peu, beaucoup ou passionnément en 2018? Portrait en quelques chiffres des dons individuels au Québec effectués au cours de l'année.

54%

En 2018, 54% des Québécois ont fait un don. Les donateurs québécois sont majoritairement issus de la génération des baby-boomers et des 73 ans et plus.

224\$

En combinant les dons déclarés et non déclarés en 2018, on observe que les Québécois donnent en moyenne 224\$ par année. Si on exclut du calcul ceux qui n'ont pas donné, le montant moyen du don en 2018 est plutôt de 336\$.

2/3

Les deux tiers des Québécois prévoient qu'en 2019, ils donneront autant (52%) ou plus (15%) qu'en 2018. Une plus grande proportion des représentants des générations Y et Z prévoient de donner plus en 2019 qu'en 2018.

Source: Étude sur les tendances en philanthropie au Québec en 2020 réalisée par Episode

Cette section a été produite par l'équipe des publications spéciales du Devoir, grâce au soutien des annonceurs qui y figurent. Ces derniers n'ont cependant pas de droit de regard sur les textes. La rédaction du Devoir n'a pas pris part à la production de ces contenus.

Partagez le chemin

Ce Noël, partagez le chemin des 68,5 millions d'enfants, de femmes et d'hommes forcés de fuir leur foyer.

Votre don est bien plus qu'un simple geste, il transforme des vies.

DONNEZ GÉNÉREUSEMENT
1 888 234 8533 | devp.org

Développement et Paix
CARITAS CANADA



**Le temps presse.
Les ressources s'épuisent.
Les enfants au Yémen ont
besoin de votre aide.**

Magasinez au cadeauxdesurvie.ca

AIDEZ AUJOURD'HUI

CADEAUX DE SURVIE^{MD}
Des cadeaux concrets. Des retombées réelles.

unicef pour chaque enfant
CANADA

Attentat de Strasbourg Le marché de Noël reprend vie... sous l'œil des soldats



Au lendemain de la mort de Chérif Chekatt, l'auteur de l'attentat perpétré mardi au marché de Noël de Strasbourg, sept membres de son entourage étaient toujours en garde à vue vendredi, tandis que les enquêteurs français poursuivaient leur travail pour « trouver d'éventuels complices » du djihadiste. Vendredi, la vie avait repris son cours dans la capitale alsacienne, près de la frontière allemande, avec la réouverture du marché de Noël. Le président Emmanuel Macron a déposé dans la soirée une rose blanche devant un lieu de recueillement improvisé, tandis que des militaires entonnaient autour de lui une Marseillaise. Une quatrième victime de l'attaque, un journaliste italien, a succombé à ses blessures. Le groupe État islamique a affirmé que Chekatt était l'un de ses « soldats » peu après sa mort. Cette revendication a été qualifiée de « totalement opportuniste » par le ministre de l'Intérieur français, Christophe Castaner. CHRISTOPHE ENA ASSOCIATED PRESS

ÉTATS-UNIS

Trump n'était pas dupe, dit Cohen

Le président savait les risques légaux en versant de l'argent à deux maîtresses supposées

DANIEL WOOLLS
LUCIE AUBOURG
À WASHINGTON
AGENCE FRANCE-PRESSE

Michael Cohen, cet ex-avocat de Donald Trump condamné par la justice, a affirmé vendredi, dans une interview télévisée à *Good Morning America* que le président américain n'ignorait rien de l'illégalité de versements effectués à deux anciennes maîtresses supposées en échange de leur silence.

Pour son ancien homme de confiance, le milliardaire républicain savait « bien sûr » que les paiements effectués lors de la campagne de 2016 à Stormy Daniels, une actrice pornographique, et Karen McDougal, une *playmate*, étaient « répréhensibles ».

Donald Trump a agi ainsi parce qu'il était « très inquiet des effets que [les affirmations des deux femmes] auraient pu avoir sur l'élection », a poursuivi Michael Cohen dans de premières déclarations publiques depuis sa condamnation jeudi à trois ans de prison par un tribunal de New York.

Donald Trump, qui nie toute relation avec les deux femmes, assure de son côté qu'il n'a jamais demandé à Michael Cohen de violer la loi et fait porter à l'avocat la responsabilité d'éventuelles erreurs.

Cohen, 52 ans, a notamment été condamné pour avoir organisé le paiement de 280 000 \$ aux deux femmes afin d'acheter leur silence et d'ainsi « influencer l'élection » présidentielle de 2016. Pour la justice, ces versements constituent une violation des lois sur le financement des campagnes électorales.

Le dossier sur ces versements d'argent est venu s'ajouter à l'enquête sur les ingérences russes dans la campagne de 2016 et une éventuelle collusion entre Moscou et l'équipe Trump que mène le procureur spécial Robert Mueller. Michael Cohen a affirmé que, selon lui, Donald Trump ne disait pas la vérité à propos de cette enquête.

Un décès tragique qui en dit long sur le sort des migrants

Une fillette guatémaltèque est morte de déshydratation et d'épuisement

CHARLOTTE PLANTIVE
À WASHINGTON
AGENCE FRANCE-PRESSE

La mort d'une fillette guatémaltèque de 7 ans la semaine dernière, quelques heures après son arrestation par des gardes-frontières américains, souligne le sort alarmant de milliers d'enfants migrants qui franchissent illégalement la frontière sud des États-Unis.

La petite fille est morte de déshydratation et d'épuisement après avoir traversé cette frontière, avec son père, au niveau du désert du Nouveau-Mexique, a révélé jeudi le *Washington Post*.

Les autorités ont confirmé son décès, survenu le 8 décembre, mais indiquent que les causes de la mort ne seront pas connues avant le résultat de l'autopsie.

Le gouvernement de Donald Trump et l'opposition démocrate, engagés dans un bras de fer sur le mur que le président réclame à la frontière avec le Mexique, n'ont pas tiré les mêmes conclusions de la tragédie.

La petite fille et son père avaient traversé illégalement la frontière au sein d'un groupe de 163 migrants. Une fois arrivés sur le sol américain, le soir du 6 décembre, ils s'étaient rendus aux gardes-frontières.

« Elle est morte à l'hôpital [d'El Paso] moins de 24 heures après son admission », selon le ministère de la Sécurité intérieure. Une enquête a été ouverte pour déterminer si « toutes les politiques appropriées ont bien été suivies ».

15 000

C'est le nombre de mineurs non accompagnés se trouvant actuellement dans l'une des structures d'accueil de l'Office de réinstallation des réfugiés

Le gouvernement a assuré avoir « fait de son mieux » pour empêcher cette tragédie et a pointé du doigt les parents de la fillette. « Cette famille a choisi de traverser illégalement » la frontière, a déclaré le ministre de la Sécurité intérieure, Kirstjen Nielsen.

Lutte politique

La Maison-Blanche a pour sa part attaqué les démocrates. Cette mort « tragique » « aurait pu être évitée » si tous les élus s'étaient entendus pour « décourager » les étrangers de traverser illégalement la frontière. « Nous espérons que les démocrates vont rejoindre le président », a déclaré un de ses porte-parole, Hogan Gidley.

Les démocrates refusent actuellement de voter le financement du mur à la frontière avec le Mexique, promesse de campagne du magnat de l'immobilier. Le président a menacé d'aller jusqu'à la paralysie du gouvernement s'ils ne cédaient pas.

Vendredi, ils ont manifesté leur effroi quant à la mort de la fillette et renvoyé

la balle dans le camp présidentiel.

« La politique de tolérance zéro » contre l'immigration illégale prônée par le président Trump a entraîné « une escalade dans le traitement cruel des immigrés », a estimé Enrique Gutiérrez, porte-parole du Parti démocrate sur les questions hispaniques.

« Quand le gouvernement Trump insiste pour militariser la frontière et poursuivre la construction du mur, il pousse des gens qui fuient la violence dans les régions désertiques », a également estimé Cynthia Pompa, une des responsables de la puissante organisation des droits de l'homme ACLU.

Plus de 2300 mineurs avaient été séparés de leur famille entre le 5 mai et le 9 juin au nom de cette politique de « tolérance zéro ». L'indignation avait été telle aux États-Unis et dans le monde que le président avait été obligé de revoir sa copie, en interdisant par décret la séparation systématique des familles.

Près de 15 000 mineurs non accompagnés se trouvent actuellement dans l'une des structures d'accueil de l'Office de réinstallation des réfugiés (ORR) en attendant d'être remis à un parrain, souvent un membre de la famille déjà installé aux États-Unis.

Ces mineurs, aux trois quarts âgés de plus de 14 ans, très majoritairement de sexe masculin (71 %), originaires du Guatemala (54 %), du Salvador (12 %) ou du Honduras (26 %), passent en moyenne 60 jours dans l'un des 100 foyers gérés par l'ORR.

EN BREF



Mick Mulvaney, à Washington en avril
MARK WILSON / GETTY IMAGES / AFP

Trump désigne son chef de cabinet par intérim

WASHINGTON — Le président américain, Donald Trump, a annoncé vendredi le nom de son nouveau chef de cabinet par intérim en lieu et place de John Kelly : Mick Mulvaney, l'actuel directeur du budget à la Maison-Blanche. Fait rare, le président américain a annoncé le départ de John Kelly, général des marines à la retraite avec lequel ses relations se sont dégradées au fil des mois, avant même d'avoir trouvé son successeur. Et les recherches pour un nouveau candidat à ce poste traditionnellement prestigieux, mais pour lequel les poids lourds ne se sont pas bousculés, ont été difficiles. Le « *chief of staff* » est un homme clé de la présidence américaine. Il est le bras droit du président et le coordonnateur de l'action du gouvernement.
Agence France-Presse

Paris se prépare à une nouvelle mobilisation des gilets jaunes

PARIS — Les gilets jaunes seront-ils dans la rue samedi pour une cinquième journée de manifestation en France ? Les protestataires semblaient déterminés vendredi malgré l'appel au calme du président Emmanuel Macron et les inquiétudes des commerçants. « Aujourd'hui, notre pays a besoin de calme, il a besoin d'ordre », a déclaré vendredi à Bruxelles le président français. Les gilets jaunes, mobilisés depuis un mois pour plus de justice sociale et contre la politique gouvernementale, appellent de nouveau à se rassembler à Paris et dans les autres villes de France samedi, en dépit des annonces faites lundi par le président Macron, qui incluent une hausse de 100 euros par mois pour les salariés payés au salaire minimum.
Agence France-Presse

Yémen : sitôt décrété, le cessez-le-feu est mis à mal

NEW YORK — L'envoyé spécial de l'ONU pour le Yémen, Martin Griffiths, a réclamé vendredi au Conseil de sécurité le déploiement d'observateurs internationaux au plus vite dans la ville portuaire yéménite de Hodeïda, où de premiers affrontements ont été signalés malgré le cessez-le-feu conclu jeudi. Vendredi soir, des habitants ont fait état de tirs intermittents, d'autres de tirs d'artillerie. Selon des diplomates, quelque 30 à 40 observateurs pourraient être déployés à Hodeïda, une ville où vivent environ 600 000 personnes et qui est contrôlée par les rebelles houthis et encerclée par les forces gouvernementales. L'ONU a obtenu jeudi une trêve dans plusieurs régions du Yémen à l'issue de consultations de paix en Suède.
Agence France-Presse

Quand l'histoire s'invite dans les débats sur les signes religieux

Plusieurs observateurs ont brandi dans leur discours l'avènement d'un Québec moderne, laïque et égalitaire, situé dans l'héritage de la Révolution tranquille

Une fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés d'histoire le défi de décrypter un thème d'actualité à partir d'une comparaison avec un événement ou un personnage historique.

Camille Robert

Candidate au doctorat en histoire à l'Université du Québec à Montréal

Au cours des dernières années, plusieurs polémiques liées à l'immigration et aux signes religieux ostentatoires ont fait irruption dans l'espace public québécois : crise des accommodements raisonnables, charte des valeurs, accueil de réfugiés et, plus récemment, lors de la dernière campagne électorale, la proposition d'un « test des valeurs » qui serait soumis aux immigrants. Au lendemain de son élection, le gouvernement de François Legault a fait resurgir l'idée d'interdire certains signes religieux dans la fonction publique, avec un projet de loi qui serait déposé au printemps 2019.

Lors de ces débats, des personnalités politiques, des chroniqueurs, des citoyens et des groupes identitaires ont formulé des discours mobilisant l'histoire du Québec pour réclamer un encadrement plus strict des accommodements raisonnables et des signes religieux. L'analyse d'articles de journaux, de chroniques, de lettres ouvertes et de manifestes, que j'ai réalisées pour la période 2007-2018, révèle le recours à un récit dominant : celui de l'avènement d'une nation moderne, laïque et égalitaire, située dans l'héritage de la Révolution tranquille.

Plusieurs sociologues et politologues, dont Caroline Jacquet, ont également observé la mobilisation de ce récit durant les dernières années. Cette stratégie rhétorique soulève plusieurs questions quant à l'usage — ou l'instrumentalisation — de l'histoire comme « argument d'autorité » dans le cadre de débats de société actuels.

Modernité, laïcité, égalité

Le récit dominant dans ces discours met en scène une histoire du Québec qui se traduit par une longue marche, suivant un progrès linéaire, vers la modernité. La Révolution tranquille et la décléricalisation des institutions publiques sont perçues comme des moments décisifs de cette transition vers la modernité, marquant une rupture avec la Grande Noirceur.

Pour plusieurs, ce processus resterait à achever en instaurant ce qu'ils qualifient de « véritable » laïcité de l'État, notamment par l'interdiction du port de signes religieux pour les employés du gouvernement. Ce projet serait en continuité avec la modernisation amorcée durant la Révolution tranquille, ou même plus tôt par certains mouvements de résistance, comme celui qui a mené à la publication du manifeste *Refus global*.

Pour ces intervenants, la laïcité se trouve inscrite dans cette même vision de progrès linéaire. La *Déclaration des intellectuels pour la laïcité*, publiée en 2010 et cosignée par plusieurs personnalités, dont Bernard Landry et Guy Rocher, en offre un bon exemple. Une partie importante du texte est consacrée à démontrer la place de la laïcité dans l'histoire québécoise, abordant tour à tour la séparation de l'Église et de l'État défendue par les patriotes, le droit de vote des femmes, la Révolution tranquille et la déconsecration des structures scolaires.

Par cette historicisation, les signataires souhaitent démontrer que l'idée de laïcité au Québec remonterait aux XVIII^e et XIX^e siècles et que les débats actuels ne seraient donc pas « une réaction défensive face aux minorités issues de l'immigration récente ».

Dans le récit mis en avant, l'égalité pour les femmes et les minorités sexuelles dépendrait du passage vers la modernité et de la mise en place d'un État laïque. De nombreux discours laissent entendre que cette égalité aurait



Une photographie non datée d'une religieuse et de sa classe dans une école primaire du Québec. SOURCE PROVINCE DE QUÉBEC

déjà été acquise grâce à la Révolution tranquille et qu'elle serait même inscrite dans les « valeurs fondamentales » de la société québécoise. Une menace venant surtout de l'« extérieur » rendrait toutefois cet acquis précaire : certains accommodements ou signes religieux représenteraient, par leur présence même, un recul pour l'égalité entre les genres. Dans cette logique, l'intervention laïque de l'État viserait alors à protéger et à garantir les droits des femmes, et s'inscrirait même en continuité avec les luttes féministes menées dans les années 1960 et 1970.

Histoire ou stratégie rhétorique ?

Ce récit a moins à voir avec l'histoire du Québec qu'avec une stratégie rhétorique visant à refuser les accommodements et la présence de signes religieux — essentiellement ceux associés aux religions musulmane, juive ou sikhe — au nom d'un passé qui serait à préserver.

L'idée que l'histoire du Québec consisterait en un long parcours vers la modernité, avec une séparation marquée entre la Grande Noirceur — qui sert de repoussoir — et la Révolution tranquille, ne fait pas l'unanimité parmi les historiens. Plusieurs travaux ont contesté cette rupture en montrant les éléments progressistes de la société québécoise, et même du clergé, avant 1960.

De plus, l'idée d'une Révolution tranquille qui nous aurait légué comme valeurs les droits égaux pour les femmes et pour les minorités sexuelles semble invraisemblable pour quiconque s'intéresse aux discours et aux mobilisations des mouvements sociaux de cette époque. Le mouvement de libération des femmes, qui a émergé au tournant des années 1970, visait notamment à lutter contre la subordination juridique, économique, politique, sexuelle et conjugale des femmes, encore bien tangible malgré les réformes de la Révolution tranquille.

Il semble risqué de dégager un fil conducteur à partir des débats entourant la laïcité dans l'histoire du Québec. Plusieurs intervenants ignorent les différentes concrétisations sociohistoriques de la laïcité et lui attribuent plutôt une portée transhistorique. La séparation entre l'Église et l'État défendue par les patriotes peut-elle vraiment être mise en relation avec le mouvement de sécularisation des années 1960, puis avec les récents débats sur les accommodements raisonnables, étant donné que les principes défendus, notamment la décléricalisation, la déconsecration ou la sécularisation, n'étaient pas les mêmes et s'inscrivaient dans un contexte fort différent ?

Plusieurs spécialistes ayant examiné le recours au concept de laïcité au Québec, dont la sociologue Micheline Milot, révèlent que ce dernier a été peu utilisé jusque dans les années 1990. C'est surtout au début des années 2000 qu'il a émergé dans les débats portant sur les religions minoritaires,



Camille Robert

notamment dans le contexte post-11-Septembre et à l'occasion de la crise des accommodements raisonnables. La mobilisation de la laïcité renvoie donc moins à un récit traversant l'histoire québécoise qu'à une réponse défensive au « problème » du pluralisme religieux.

Reculs importants

En ce qui concerne l'égalité entre les genres, les travaux de plusieurs historiens ont dévoilé qu'elle n'était pas nécessairement liée à la modernité et à la laïcité. Ainsi, il est possible de constater des reculs importants dans la condition des femmes à de nombreux moments associés à la modernisation ou à la laïcisation.

À titre d'exemple, l'historien Allan Greer observe une « masculinisation » de la citoyenneté et de la politique lors des rébellions de 1837-1838, alors que les femmes ont été reléguées à l'espace domestique. Trois ans plus tôt, les femmes propriétaires avaient perdu leur droit de suffrage à l'initiative des députés patriotes, qui défendaient pourtant des valeurs de républicanisme et de laïcité.

Plus d'un siècle plus tard, au moment de la décléricalisation des établissements scolaires et hospitaliers dans la foulée de la Révolution tranquille, les sociologues Danielle Juteau et Nicole Laurin ont souligné que ce sont surtout les hommes qui ont profité des nouveaux postes de pouvoir dans le secteur public, au détriment des femmes et particulièrement des religieuses.

S'éloigner du récit

Selon l'historienne Joan Scott, la laïcité et la modernité auraient introduit « un nouvel ordre de subordination des femmes » en instituant la séparation entre les sphères privée et publique, séparation qui se serait vue renforcée par un discours soi-disant rationnel et scientifique. Elle montre que la laïcité n'a, en fait, jamais été instituée pour garantir l'égalité hommes-femmes dans la modernité occidentale. Dans le contexte français, ce n'est qu'au XXI^e siècle que l'égalité est devenue une préoccupation importante aux yeux des politiciens, et ce, toujours face à l'islam.

La mobilisation de la laïcité renvoie donc moins à un récit traversant l'histoire québécoise qu'à une réponse défensive au « problème » du pluralisme religieux



Les notions de modernité, de laïcité et d'égalité doivent donc être interrogées en fonction de leurs significations, selon le contexte et les gens qui les portent, pour révéler les rapports sociaux qui les sous-tendent.

Comme le souligne la sociologue Leila Benhadjoudja, le récit d'une longue marche vers un État moderne, laïque et égalitaire, qu'elle qualifie de « sécularonationaliste », alimente un antagonisme entre la conception d'un « Nous » québécois laïque, féministe et pro-LGBTQI et d'un « Eux » musulman homophobe et sexiste. Il semble alors important de déconstruire les oppositions binaires entre laïcité et fondamentalisme religieux, entre libération des femmes par la laïcité et oppression des femmes par les pratiques religieuses. Celles-ci minent les débats et empêchent de comprendre comment, dans plusieurs circonstances, les pratiques religieuses peuvent être émancipatrices pour certaines femmes et que, dans d'autres, la laïcité peut constituer une perte de leur pouvoir.

Bien qu'il soit nécessaire de tenir des débats sur la place que nous souhaitons accorder aux accommodements et aux signes religieux — et conséquemment aux individus et aux groupes concernés —, le passé ne devrait pas s'imposer dans ces discussions comme argument d'autorité, avec des symboles et des valeurs transhistoriques à préserver. L'histoire ne constitue pas un ensemble de leçons qui nous permettrait de trancher, aujourd'hui, lors de controverses.

Si l'histoire peut nous être utile, c'est moins comme une série de récits figés à mettre à la disposition d'un public qu'en tant que pratiques et approches critiques face au passé, tout en offrant — autant que possible — des outils pour l'interpréter. Avec l'arrivée prochaine d'un autre projet de loi sur les signes religieux, il semble plus important de réfléchir en tournant, cette fois, notre regard vers l'avenir.



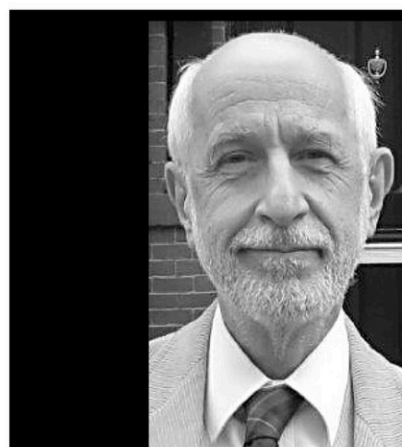
Pour proposer un texte ou pour faire des commentaires et des suggestions, écrivez à Dave Noël, dnoel@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes du Devoir d'histoire, www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo-histoire

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.



Vieux Montréal 514-845-5545

III GILBERT ROZON

Une affaire mal classée

Il est difficile de ne pas voir l'aboutissement de l'affaire Rozon comme un pétard mouillé, tant du point de vue des victimes alléguées du producteur qu'en ce qui concerne les défenseurs acharnés de la présomption d'innocence. Ni l'un ni l'autre de ces groupes ne trouvera réconfort dans la décision prise par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), qui a finalement retenu une seule plainte d'agression sexuelle sur quatorze contre Gilbert Rozon.

BRIAN MYLES



Pour les victimes, portées par un vaste courant de sympathie dans la foulée du mouvement #MoiAussi, cette décision est une énième preuve accablante de l'incurie du système judiciaire en matière de sanction des agressions sexuelles. Pour d'autres, le battage entourant Gilbert Rozon — toute cette couverture médiatique pour si peu de résultats — vient faire la démonstration que le tribunal des réseaux sociaux n'est qu'une forme moderne de lynchage symbolique, un procédé par lequel le droit à la présomption d'innocence est irrémédiablement compromis.

Ce fameux droit à la présomption d'innocence est invoqué à tous crins, sans guère de réflexion sur ses assises. Le droit à la présomption d'innocence n'empêche pas la critique, la dénonciation publique, l'enquête journalistique, le règlement de comptes sur les réseaux sociaux. Il trouvera son ultime application dans une cour de justice.

Gilbert Rozon aura droit à un procès juste et équitable devant un juge qui saura demeurer neutre et impartial. C'est le propre d'une société basée sur la primauté du droit, un acquis précieux que nous envient les populations de bien des pays autocratiques à travers le monde.

Ce droit est fondamental, et malgré la déception qu'inspire l'affaire Rozon, il doit être maintenu dans son intégralité. S'il fallait abaisser le fardeau de preuve requis dans un procès pour agression sexuelle, ou encore instaurer un système inquisitoire, en forçant l'agresseur présumé à témoigner, il en résulterait une érosion de la primauté du droit, qui se verrait lentement mais sûrement grugée par l'arbitraire.

•••••

Affaire classée? Au contraire. La nouvelle ministre de la Justice, Sonia LeBel, saute un peu trop vite aux conclusions lorsqu'elle affirme que les deux accusations déposées contre Gilbert Rozon, pour des faits remontant à 1979, font la preuve que le système « fonctionne ». Une vaste enquête pancanadienne menée par le *Globe and Mail* de même que les statistiques sur les agressions sexuelles sont révélatrices d'un problème de fond. Sur les 23 228 plaintes d'agressions sexuelles rapportées au Canada (un crime sous-déclaré, faut-il le rappeler), 11 610 dossiers mèneront au dépôt d'accusations. Et 3240 seulement déboucheront sur des déclarations de culpabilité.

Il y a un problème en amont dans la formation des policiers, leurs méthodes d'enquête et le sérieux qu'ils mettent à résoudre les crimes sexuels. Ce n'est pas en modifiant le Code criminel, comme le suggère le nouveau directeur du SPVM, Sylvain Caron, qu'on arrivera à de meilleurs résultats, mais en outillant les policiers et en exigeant plus de rigueur des forces policières.

Le DPCP a également un examen de conscience à faire. Son traitement des victimes, convoquées successivement au palais de justice pour leur faire part de l'aboutissement du dossier de Gilbert Rozon, est gênant. On a livré ces femmes en pâture aux médias, dans un moment pénible de leur vie où elles avaient besoin d'un espace de recueillement. Le DPCP doit intensifier ses efforts afin d'accompagner les victimes d'agressions sexuelles dans le traitement des dossiers et de leur faire comprendre les écueils qui les attendent : les déclarations publiques, la mise en commun des expériences de vie entre victimes, malgré leur caractère cathartique, mettent leur version à risque devant une cour de justice.

Il faut lire entre les lignes du communiqué du DPCP pour comprendre que le droit criminel n'est pas la meilleure avenue possible pour les victimes lorsqu'il est question de harcèlement ou d'inconduites sexuelles. Les actions civiles seront nettement plus appropriées pour dénoncer le crime, sanctionner la conduite du fautif et obtenir une forme de réparation. De nombreuses victimes de pédophilie au sein des communautés religieuses ont emprunté cette voie, dans le cadre d'actions collectives, avec succès.

Le mouvement #MoiAussi est plus vaste qu'un exercice de dénonciation et une critique des limites évidentes des appareils policier et judiciaire dans le traitement des plaintes d'agression sexuelle. C'est aussi un appel à l'action pour faire en sorte que la notion de consentement dans les rapports sexuels soit respectée de tous, et qu'elle ne soit plus diminuée ou vidée de sa substance pour une question de contexte. À ce chapitre, la prévention, l'éducation à la sexualité, la lutte contre les inégalités de traitement entre les hommes et les femmes constituent autant de chantiers auxquels il faut s'attaquer.

L'affaire Rozon, comme tant d'autres, révèle enfin de pernicieux abus de pouvoir de la part de personnes en situation d'autorité en milieu de travail, qui sont rendus possibles en raison de la complicité ou de l'aveuglement volontaire de l'entourage. Il doit y avoir des mécanismes internes pour contenir les élans de ces tyrans narcissiques.



LETTRES

Loyauté et vérité

Je me joins à ceux et à celles qui ont dénoncé les dirigeants de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) à la suite de la menace de congédiement de l'enseignante Kathya Dufault. Cette dernière a osé dire la vérité concernant l'intégration des élèves en difficulté dans les classes ordinaires et les répercussions que cela provoque.

En effet, il a été maintes fois démontré que la classe ordinaire publique, privée de ses meilleurs élèves qui sont dirigés vers des programmes sélectifs particuliers, devient un lieu d'intégration pour ceux et celles qui vivent des problématiques comportementales ou scolaires. Il devient donc presque impossible pour l'enseignant d'assurer la réussite de ses jeunes, d'où le cri de désespoir de madame Dufault, qui a rappelé à ses patrons qu'il était urgent d'agir pour mettre fin à cet aveuglement volontaire.

Au lieu de corriger le tir, ces derniers ont décidé d'attaquer la messagère en l'accusant d'avoir contrevenu à la sacro-sainte obligation de loyauté qui masque souvent une intention de censure de la part des autorités scolaires envers les intervenants en éducation en les empêchant de dénoncer ce qui ne va pas; tout cela pour protéger l'image de l'école et de ses dirigeants.

Si la loyauté nous renvoie à une forme de vassalité, la vérité est plutôt porteuse de liberté. Entre les deux, j'ai toujours choisi cette

dernière, ce qui m'a permis d'offrir trente-cinq années de loyaux services auprès de mes élèves en dénonçant tout ce qui pouvait nuire à leur réussite comme futurs citoyens libres.

Marcel Perron

Nouvelle, le 13 décembre 2018

Cachez ce tee-shirt que je ne saurais voir!

Au mois de juin dernier, après avoir manifesté contre le G20 dans les rues de Québec, j'ai été invité à un spectacle d'humour et de poésie durant la soirée qui a suivi. Animé par Fred Dubé, j'ai pu voir une jeune slameuse accompagnée d'un guitariste qui me rappelait un peu Jimmy Hendrix. Elle portait une tenue décontractée, comme les autres, ce qui ne m'a en rien choqué. Cette jeune femme se nomme Catherine Dorion. C'était la première fois que je la voyais et je l'ai trouvée décapante. J'ai su par la suite qu'elle serait candidate pour QS dans Taschereau. Comme elle représentait pour moi une certaine marge culturelle, je n'aurais jamais pensé qu'elle pouvait être élue le 1^{er} octobre dernier. Et pourtant...

La tenue vestimentaire de la nouvelle députée de Taschereau fait couler beaucoup d'encre. Beaucoup trop à mon avis. J'ai vraiment apprécié les repères historiques sur la question dans la chronique de Jean-François Nadeau du 10 décembre et j'ai applaudi à la lecture du papier de Francine Pelletier de cette se-

maine. Malgré tout, je n'en reviens toujours pas qu'on en fasse tout un plat.

Des lecteurs du *Devoir* s'insurgent contre les habits non conventionnels que porte madame Dorion dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. En raison de quels diktats représenterait-elle mal ses électeurs? De quel crime l'accuse-t-on? On veut la caser, la remettre à sa place, malgré l'absence de règles claires. J'aurais plein d'exemples à donner pour remettre les choses en perspective. Mon fils aîné travaille chez Ubisoft dans le Mile-End. Lorsqu'il m'arrive d'aller à sa rencontre, je croise une majorité de ses camarades de travail qui portent les vêtements caractéristiques de ce milieu. Souvent des jeans bleus ou noirs, des casquettes et des hoodies. Ce n'est pas très BCBG.

Ma blonde, qui a travaillé pour de nombreuses firmes privées, m'a souvent expliqué que le vendredi, il est permis de porter un jean. À l'américaine. Le jean est-il un vêtement décontracté permettant de s'encailler à l'aube du congé hebdomadaire? Le jean est-il perçu comme un symbole de liberté? Est-ce un drame pour autant? Je n'en crois rien. Alors pourquoi s'en prendre à chacune des pièces de vêtement de Catherine Dorion? Après sa tuque, son tee-shirt, sa camisole arrivent ses Doc Martin's. Écoutez plutôt ce qu'elle a à dire. Et croyez-moi, ce n'est qu'un début, car son discours vous dérangera beaucoup plus que ses vêtements.

Fernand Doutre

Montréal, le 14 décembre 2018

LIBREOPINION

À propos de *Kanata*, épisode 1, la controverse

Signataires autochtones et leurs alliés *

Aux artistes qui créeront *Kanata*, Alors que vous vous préparez à monter sur scène, notre première pensée va à vous, artistes de la production *Kanata*, épisode 1, la controverse. Dans ce contexte difficile où nous nous retrouvons maintenant, nous désirons vous exprimer notre amitié et notre soutien. Nous savons que plusieurs d'entre vous ont, dans leurs propres vies, connu l'humiliation d'un pouvoir oppressif ou colonisateur qui les a enlevés à leur pays, à leur communauté, à leur famille, à eux-mêmes... Nous savons tout l'investissement humain que vous avez mis pour raconter nos histoires. Nous sommes honorés par cette intention et saluons votre travail. Nous aurions tant aimé faire

ce chemin en votre compagnie, pour pouvoir enrichir nos processus créatifs respectifs de manière à créer une réelle collaboration artistique et humaine.

Nous sommes des artistes et des intervenants culturels issus des Premiers Peuples de l'Amérique du Nord. Nos nations ont une longue tradition d'échanges et d'alliances les unes avec les autres depuis des lustres, puis, plus récemment, avec les populations d'autres continents. Un principe de réciprocité a toujours présidé chez nous aux ententes faites de nation à nation. Ces principes, que le colonialisme a malmenés, sont en voie d'être peu à peu rétablis; c'est pourquoi le processus mis en place dans la création de la présente œuvre nous déçoit tant. Raconter notre histoire, faire émerger à nouveau notre imagi-

naire dont les expressions ont été au pire interdites et réprimées, au mieux ignorées et marginalisées, c'est là pour nous un important chemin de rétablissement et de guérison, une façon d'avancer vers une vie meilleure, celle que nous souhaitons léguer aux générations futures.

Nous sommes toujours heureux d'accueillir dans nos rangs, ou même de servir la vision, des créateurs allochtones qui voient notre histoire comme une épopée humaine incontournable. Il y a au Canada et au Québec, chez les nations autochtones, un important bassin d'artistes, de talents et de compétences variés dans le domaine des arts de la scène capables de relever les défis artistiques les plus exigeants, sans compter un besoin de formation et d'expériences pour les

jeunes qui font leurs premiers pas dans les métiers de la création. Nous nous étonnons qu'aujourd'hui encore les uns comme les autres soient ignorés, quand on dit vouloir revisiter l'histoire récente des Premières Nations dans leurs relations avec les États coloniaux.

Aujourd'hui, le vent tourne, de plus en plus de gens remettent en question les schémas de pensée coloniaux qui ont trop longtemps servi de prétextes pour brimer notre droit de parole. Certains organismes de financement des arts ont mis en place des politiques d'attribution pour nous permettre de cesser d'être considérés comme de simples objets de curiosité, sans plus. Néanmoins, encore trop souvent, nous sommes tenus en marge des grandes institutions, notre voix étant parfois

trop, parfois pas assez, exotique pour les attentes de la majorité culturelle. Pourtant, l'authenticité dont nous sommes porteurs est notre plus grand atout et nous l'opposons, parce que là est bien notre responsabilité, aux contrefaçons esthétiques et folkloriques dont nos peuples ont été, et sont encore, les jouets.

Pour toutes ces raisons, nous conservons, devant *Kanata*, le sentiment d'un rendez-vous manqué, que le spectacle soit réussi ou non.

À la veille de la première de la pièce, nous lançons donc le mot de Cambonne.

Chacun y trouvera son compte.

* Ce texte est appuyé par un ensemble de personnalités et d'organismes, dont on trouvera la liste sur nos plateformes numériques.

L'occasion de voir grand

La ministre de la Justice a récemment confirmé son intention d'entreprendre une réforme importante du droit de la famille

Pascal Fréchette

Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

La ministre de la Justice a récemment confirmé son intention d'entreprendre une réforme importante du droit de la famille. Il faut s'en réjouir. La société québécoise a été confrontée au caractère inadéquat des règles existantes et à la nécessité d'un réel débat sur des questions délicates, notamment le statut juridique des conjoints de fait.

Rarement a-t-on vu un tel consensus sur la nécessité d'une réforme. Or l'occasion est belle de voir encore plus grand.

Le Code civil du Québec est en vigueur depuis 1994. Il rassemble l'essence du droit privé québécois et est le résultat de près de 40 ans de travail. Plus de 3100 articles de loi, répartis dans dix livres, y traitent des sujets les plus variés, allant des effets du mariage aux hypothèques en passant par le testament et le logement. Le Code établit les principes de base de la vie en société et sert de référence à l'ensemble des règles de droit privé.

Le Code se voulait une loi moderne, claire, ambitieuse et ayant tous les attributs de l'outil juridique pour guider le Québec à travers le XXI^e siècle. Vingt-cinq ans après son entrée en scène, le Code est non seulement remarquable, il est aussi remarqué. Sa structure, sa clarté et les politiques législatives qu'il véhicule ont été soulignées à l'étranger. De la Roumanie à l'Argentine, le Code civil du Québec rayonne et influence. Il faut donc se féliciter de jouir d'une œuvre aussi impressionnante, pouvant faire figure de modèle social.

Convenons toutefois que le droit s'adapte trop lentement à de nouvelles réalités. L'exemple de la nécessaire réforme du droit de la famille est patent.

Il faut alors réaliser l'importance de voir à la modernité des règles du Code, et ce, de manière systématique. Il importe de s'assurer que le Code soit un outil juridique pouvant être légué à ceux qui nous



Le droit s'adapte trop lentement à de nouvelles réalités.

MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

suivront. Faut-il attendre que les citoyens soient trop longtemps desservis par leurs lois avant d'agir? Ne devrait-on pas prévenir plutôt que guérir?

Ainsi se surprend-on, comme plusieurs autres, à rêver d'un organisme qui aurait les moyens d'assurer la pérennité du Code civil du Québec. L'idée n'est pas nouvelle et avait été considérée lors de la mise en place du Code. Une loi créant un Institut québécois de réforme du droit fut adoptée en 1992, sans qu'il y soit donné suite.

Un Office de révision permanente du Code civil du Québec pourrait avoir pour mission de réévaluer la pertinence des règles, et ce, de manière continue. Par exemple, les dix livres du Code pourraient faire l'objet d'un examen détaillé à tour de rôle. Si chaque livre prenait en moyenne deux ans à réviser, le Code complet pourrait être revu après un cycle de 20 ans. L'Office présenterait ses projets de réforme après consultation ou après avoir créé des groupes de travail. Ses projets, présentés au grand public, seraient discutés dans les cercles populaires et spécialisés. L'Office interviendrait également lorsque des

projets de loi se proposent d'amender le Code afin de s'assurer d'une vision cohérente à long terme.

Une partie importante de l'identité québécoise est en jeu. Faut-il rappeler que l'existence même d'un Code civil fait partie de notre patrimoine collectif? De l'Acte de Québec de 1774 à la Loi constitutionnelle de 1867, l'héritage du droit français et de sa tradition civiliste a permis au Québec d'affirmer sa spécificité. Un Office de révision permanente du Code civil du Québec serait en mesure de transmettre cet héritage aux générations à venir.

Bien sûr, il faut une bonne dose de courage politique pour créer un tel office, susceptible d'aborder des questions délicates que bien des gouvernements voudraient éviter. Le premier ministre déclarait dans son discours d'ouverture de la session parlementaire qu'il faut vaincre « la peur de ne pas être capable, la peur de nous tromper, la peur du changement ». Avec la volonté politique nécessaire, ce souhait pourrait atteindre sa pleine mesure dans le domaine juridique. L'occasion est belle et il faut voir grand.

La force du nombre pour juger d'une agression sexuelle

Anne-Marie Boisvert

Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

À la suite de la décision du DPCP de ne pas déposer d'accusations dans plusieurs dossiers d'allégations d'agressions sexuelles contre Gilbert Rozon, on s'est étonné de ce que la force du nombre n'ait pas eu d'impact. À première vue, l'argument de la force du nombre séduit, mais il n'est pas convaincant.

Notre droit refuse de condamner une personne parce qu'elle est du genre à commettre le type de crime dont on l'accuse. On se méfie des généralisations pour décider qu'un crime précis a été commis à un moment précis. Invoquer la force du nombre, c'est inviter à condamner une personne pour ce qu'elle est, pas pour un crime précis. Si la personne est condamnée, c'est au moment d'infliger la peine que « l'ensemble de l'œuvre » sera pris en compte, pas avant.

Invoquer la force du nombre, c'est aussi se méprendre sur le crime d'agression sexuelle. Pour établir la culpabilité, outre les gestes physiques, la poursuite doit prouver deux éléments psychologiques qui font aussi partie du crime.

Premièrement, l'élément psychologique lié à ce qui s'est passé dans le for intérieur de la plaignante. Si la plaignante ne consentait pas aux gestes posés, il y a une agression. Le test est purement subjectif et renvoie à ce que la plaignante a pensé. La poursuite doit prouver cet élément hors de tout doute raisonnable. Dans ce contexte, la crédibilité de la plaignante est nécessairement un enjeu lorsqu'elle témoigne de ce qui s'est passé dans sa tête. Selon les circonstances, plus il y a un écart entre son comportement extérieur et ce qu'elle affirme devant le tribunal, plus la preuve hors de tout doute raisonnable risque d'être difficile à établir. Le fait qu'une large partie du crime soit fon-

dée sur la réalité subjective de la plaignante entraîne inévitablement que sa crédibilité sera scrutée à la loupe lors de son témoignage.

On ne peut toutefois faire flèche de tout bois pour attaquer la crédibilité des plaignantes. Notre droit les protège contre les preuves non pertinentes et les raisonnements tendancieux. Le fait qu'une plaignante a consenti à des relations sexuelles avec d'autres personnes ou avec l'accusé dans le passé ne peut servir à attaquer sa crédibilité lorsqu'elle prétend qu'à une occasion précise elle ne consentait pas. Notre droit est clair, les femmes exercent leur faculté de consentir ou non à chaque occasion et on ne peut faire de généralisations.

Le consentement

Revenons à la force du nombre. Quel est le lien entre l'absence de consentement d'une personne à une occasion précise et le consentement ou non d'une autre personne à une occasion différente? La subjectivité d'une personne ne peut permettre de tirer des conclusions sur la subjectivité d'une autre personne à une autre occasion.

En plus de l'élément psychologique lié au vécu de la plaignante, il faut faire la preuve d'un élément psychologique lié à ce qui s'est passé dans la tête de l'accusé. Pour que son geste soit criminel, il faut établir que l'accusé a posé les actes sachant que la plaignante ne consentait pas, en se fermant délibérément les yeux devant l'évidence de l'absence de consentement ou en persistant dans son comportement après avoir perçu la possibilité que la plaignante ne consentait pas. Il a le droit d'être acquitté s'il subsiste un doute raisonnable sur cette question ou s'il a commis une erreur de bonne foi. Cela dit, le Code criminel restreint la défense d'erreur en la soumettant à la prise préalable de précautions raisonnables pour s'assurer du consentement. Le Code prévoit aussi que l'erreur est irrecevable si elle provient de l'affaiblissement des facultés.

Enfin, la passivité ou l'absence de résistance ne peuvent être interprétées par l'accusé comme constituant un consentement. Il faut qu'il invoque avoir sincèrement cru que la plaignante, par ses paroles ou ses gestes, lui transmettait un consentement. L'abandon de la notion de consentement passif est une percée juridique significative pour les femmes, mais elle a le désavantage de braquer encore une fois le projecteur sur le comportement des plaignantes afin de déceler des signes susceptibles d'avoir induit l'accusé en erreur.

Si on en revient à la force du nombre, on se demande en quoi le fait qu'une personne témoigne de sa propre absence de consentement lors d'un événement précis est pertinent pour conclure qu'à une autre occasion, l'accusé n'a pas pu commettre d'erreur sur le consentement d'une autre personne compte tenu du comportement de cette autre personne.

Notre droit essaie de « normer » la communication et les perceptions humaines dans le domaine complexe et culturellement chargé de la sexualité humaine pour départager les comportements acceptables et les crimes. Nous sommes loin du mythe combat entre la parole de l'un et la parole de l'autre pour découvrir une vérité libre de toute subjectivité. On ne peut raisonner comme si la réalité d'un moment précis entre deux personnes était purement objective et susceptible d'être découverte par la force du nombre.

Le crime d'agression sexuelle fait une large place à la subjectivité des plaignantes comme élément de la criminalité de l'accusé, ce qui invite à scruter leurs témoignages. Il fait aussi place à la subjectivité de l'accusé compte tenu des paroles et des comportements de la plaignante. Parler de la force du nombre fait fi de ces réalités, comme cela ne tient pas compte du fait que le procès criminel vise à déterminer si l'accusé a commis un crime précis, à un moment précis.

Le fédéralisme payant

KONRAD YAKABUSKI



Le gouvernement fédéral versera un total de 19,8 milliards de dollars en péréquation aux provinces les moins nanties en 2019-2020, selon les données rendues publiques par le ministre des Finances Bill Morneau la semaine dernière. Il s'agit d'une hausse de 879 millions de dollars, ou de 4,6%, par rapport à la cagnotte qu'a distribuée M. Morneau cette année.

Incontestablement, c'est le Québec qui en ressort le grand gagnant. La province recevra plus des deux tiers du total, soit 13,1 milliards de dollars, une hausse de 12% par rapport à 2018-2019, alors que l'Île-du-Prince-Édouard n'empochera pas un sou de plus. Qui plus est, l'Ontario, qui vient de subir une décote de la part de l'agence Moody's et passe ainsi à une cote de crédit inférieure à celle du Québec, rentre bredouille après avoir reçu 963 millions en péréquation l'an dernier. Le fédéralisme, semble-t-il, n'aura jamais été aussi payant pour le Québec.

Les politiciens et les éditeurs québécois insistent pour dire que le Québec reçoit moins par habitant en péréquation que les provinces maritimes. Mais il s'agit d'un argument boiteux en tenant compte des populations beaucoup plus petites et des économies beaucoup moins robustes de ces provinces, qui se dépeuplent à un rythme tel que plusieurs experts se demandent si leur avenir passera par une mise sous tutelle par Ottawa.

Incontestablement, c'est le Québec qui en ressort le grand gagnant. La province recevra plus des deux tiers du total, soit 13,1 milliards de dollars, une hausse de 12% par rapport à 2018-2019 [...] Le fédéralisme, semble-t-il, n'aura jamais été aussi payant pour le Québec.

Tout étudiant sérieux de l'histoire économique canadienne doit aussi prendre avec un grain de sel les affirmations de certains politiciens selon lesquelles le gouvernement fédéral a toujours préféré envoyer un chèque de péréquation au Québec au lieu d'y faire des investissements structurants. L'industrie aéronautique québécoise est largement le produit des efforts d'Ottawa afin que le Canada puisse se tailler une place au sein de cette industrie hautement structurante. Plus récemment, Ottawa a fait de Montréal le siège social de la nouvelle « supergrappe » canadienne en intelligence artificielle, faisant ainsi de la métropole une plaque tournante en la matière. Pendant ce temps, l'industrie ontarienne de l'automobile continue de s'effriter.

Lorsque son gouvernement a fait adopter la formule actuelle de péréquation en 2007, l'ancien premier ministre Stephen Harper fut dénoncé par presque tous ses homologues provinciaux, sauf celui du Québec. La guerre froide entre M. Harper et Jean Charest est survenue après que celui-ci se fut servi d'une augmentation des paiements de péréquation pour baisser les impôts des Québécois, alors qu'il s'était toujours plaint du déséquilibre fiscal qui l'empêchait de fournir des services de santé équitables. Le geste de M. Charest a créé un tollé dans le reste du Canada, d'autant plus que la nouvelle formule de péréquation désavantageait surtout la Saskatchewan et Terre-Neuve.

L'inclusion par M. Harper des revenus des ressources non renouvelables dans le calcul de la capacité fiscale de chaque province a fait en sorte d'élargir l'écart de richesse entre l'Alberta et les provinces sans pétrole. Puisque la péréquation a pour but de réduire cet écart, le Québec s'est vu accorder des augmentations substantielles depuis 2007. Alors que le Québec recevait 5,5 milliards de dollars en 2006-2007, ou 48% de toutes les sommes distribuées en péréquation par Ottawa, la province en a reçu plus de 7 milliards de dollars l'année suivante, soit près de 60%. En même temps, Terre-Neuve et la Saskatchewan sont devenues inadmissibles à la péréquation.

C'était un secret de Polichinelle que M. Harper, alors à la tête d'un gouvernement minoritaire, a choisi sa formule de péréquation en espérant récolter des fruits au Québec lors des élections en 2008. Ce ne fut pas le cas. Mais la formule est restée.

Pourtant, pour bon nombre de Canadiens à l'extérieur du Québec, pour ne pas dire la forte majorité de ceux qui vivent dans les provinces de l'Ouest, la péréquation est perçue comme un programme fédéral vicié visant surtout à acheter des votes. Sa formule actuelle sert de désincitatif aux provinces pauvres à exploiter leurs propres ressources non renouvelables, telles que le gaz de schiste, puisqu'en fin de compte, il demeure plus payant — et moins risqué politiquement — d'encaisser un chèque d'Ottawa. Et même si M. Harper a limité sa croissance, le montant total de péréquation distribué par le gouvernement fédéral a continué d'augmenter chaque année depuis 2007. Et ce, malgré le fait que l'écart de richesse entre les provinces les plus riches et les plus pauvres a diminué depuis 2014 avec la baisse du prix de pétrole albertain.

Les auteurs d'un récent livre sur la péréquation, dont Daniel Béland de l'Université de la Saskatchewan et André Lecours de l'Université d'Ottawa, suggèrent que le Canada adopte le modèle australien selon lequel la détermination de la formule de la péréquation et la distribution des sommes qui en découlent sont mises entre les mains d'un comité indépendant du pouvoir politique. Ce serait une façon de dépolitiser un programme qui est pourtant essentiel au bon fonctionnement de l'union fiscale canadienne.

Il va sans dire que le premier ministre Justin Trudeau, qui compte bien plus que M. Harper sur des sièges au Québec, n'est pas à la veille de donner suite à une telle recommandation.

B 12 | PETITES ANNONCES

ADRESSES DE PRESTIGE

REGROUPEMENT IMMOBILIER

LE PLUS BEL EMPLACEMENT DE MONTRÉAL!!!
PLATEAU | 3535 AVENUE PAPINEAU | MONTRÉAL



FACE AU PARC LAFONTAINE, PRÈS MÉTROS ET SERVICES
 Les Dauphins sur-le-Parc figurent parmi le nec plus ultra du prestige, vue spectaculaire, piscine, gym, saunas...
Choix de condos ayant la plus belle vue de Montréal.

NOUVELLE ASSOCIATION GAGNANTE



David Roux, Alexandre Meloche et Lucie Ricard

Savoir-faire, expérience et qualité de service exceptionnel
 Une équipe chevronnée, preuves à l'appui


ÉQUIPE N°1 RE/MAX Alliance
3^e meilleure équipe sur l'île de Montréal
7^e meilleure équipe au Québec
 Classement RE/MAX Québec cumulatif année 2017

LUCIE, DAVID ET ALEXANDRE
 COURTIERS IMMOBILIERS
 RE/MAX ALLIANCE, AGENCE IMMOBILIÈRE **514.374.4000**

**Malgré mes 80 ans +,
je suis encore DISPONIBLE**

**Sachez aussi que je suis toujours
alerte, enthousiaste, travaillante et dévouée.**

**Pour vos projets immobiliers,
CONTACTEZ-MOI!**



DEPUIS 30 ANS

CHARLOTTE MICHAUD
 cmichaud@sutton.com
514.894.0866
10h à 22h

groupe sutton-immobilia inc.
 Agence Immobilière
 514.272.1010

LAC BROME



CHALEUREUSE ET CONFORTABLE – Maison centenaire, 3 chambres, cachet spécial des planchers de bois, véranda accueillante, garage, terrain de 20 500+ pi.ca. Entre Lac Brome et Bromont. **193 000\$**

LOIS HARDACKER
 Ctr. imm. Agréé, Royal LePage Au Sommet, Agence Immobilière

COWANSVILLE



CONDO rénové, 2 chambres, cuisine sur mesure, salon avec immense foyer, solarium 4-saisons sur le côté ensoleillé, stationnement intérieur, casier, ascenseur. À distance de marche de l'hôpital BMP. **225 000\$**

450 242-2000
www.loishardacker.com

RÉGION DES LAURENTIDES



MAISON HAUT-DE-GAMME, lumineuse, plafond cathédrale, garage double, 5 ch, 3 s.d.b., SPA, terrain 48,000pi carrés 53 de l'Erablière ouest, Saint-Hippolyte, à 5 km de St-Jérôme **695 000\$ / Du Proprio 822236 / 514-222-5130**

Francine Castonguay / francinecastonguay9@icloud.com

**POUR ANNONCER
DANS CE
REGROUPEMENT**
 Contacter
Channel Boissé
514 985-3454
 cboisse@ledevoir.com

Nouveau client!
Profitez de 40% de rabais

SUR VOS PUBLICITÉS DURANT TOUT LE MOIS DE DÉCEMBRE 2018!

Pour annoncer dans ce regroupement contacter **Channel Boissé** au **514 985-3454** ou **cboisse@ledevoir.com**

**Du plus petit
au plus grand,
chaque don
est important!**

Soutenir *Le Devoir*, c'est soutenir le média de référence au Québec afin de lui permettre d'innover et de défendre les idées et les causes qui assureront l'avancement politique, économique, culturel et social de la société québécoise.

Pourquoi donner?

Parce que c'est une façon de contribuer au développement et à la pérennité du *Devoir*. Vos dons permettent d'enrichir l'offre de contenu rédactionnel et la mise à jour de nos plateformes numériques.

Objectif : 300 000\$

Pour faire votre don :

www.lesamisdudevoir.com

ou envoyer votre chèque à :

Les Amis du Devoir
 1265, rue Berri 8^e étage,
 Montréal Québec, H2L 4X4

A

Les Amis du Devoir

Partenaires d'avenir



**Pour les Fêtes, offrez
Le Devoir en cadeau.**



**OFFREZ À VOS PROCHES
LE CADEAU PARFAIT POUR
ALIMENTER VOS DISCUSSIONS
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.**

**À PARTIR D'AUSSE PEU QUE 41,57\$
POUR UN ABONNEMENT À NOTRE
ÉDITION PAPIER DU SAMEDI.**

VISITEZ LE
WWW.LEDEVOIR.COM/PROMONOEL
 1 800 463-7559